



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**22<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 9 octobre 2014, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kutesa. . . . . (Ouganda)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 132 et 136 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en

séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable.

## Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-Programme de l'exercice biennal 2014-2015

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/69/422)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ». La Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 69/3).*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56245(F)



Document adapté

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 132 de l'ordre du jour.

**Point 136 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/69/428)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/69/428). La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 69/4).*

**Point 13 de l'ordre du jour**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**b) Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**

**Rapports du Secrétaire général (A/69/62 et A/69/122)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres s'en souviennent, la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 », s'est tenue le 22 septembre 2014, conformément aux résolutions 65/234, du 22 décembre 2010, et 67/250, du 21 février 2013.

On m'a fait savoir que de nombreux États Membres n'avaient pas pu faire leur déclaration au cours de cette session extraordinaire. Je comprends le mécontentement des délégations qui n'ont pas pu faire leurs déclarations dans les délais fixés pour cette importante réunion. Le Secrétariat comprend également parfaitement les doléances exprimées par ces délégations. Il est en effet regrettable qu'un grand nombre d'États Membres

n'aient pas été en mesure de s'exprimer au cours de cette réunion.

Face à cette situation, j'ai convoqué aujourd'hui, plus tôt que prévu, la présente séance au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », afin que les États Membres puissent à nouveau délibérer sur cette question et que leurs déclarations soient consignées dans le procès-verbal.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et traduire la gratitude de la délégation ivoirienne pour avoir programmé ce débat qui donne l'opportunité aux États Membres n'ayant pu s'exprimer le lundi 22 septembre, lors de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994, de le faire aujourd'hui. La Côte d'Ivoire voudrait apporter sa contribution à la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris au Caire en vue d'apporter des réponses appropriées aux problématiques persistantes de population et de développement.

Mon pays a enregistré des avancées notables dans des domaines clefs du Programme d'action, bien que celles-ci aient été ralenties par la décennie de crise que le pays a connue. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, la marche de la Côte d'Ivoire vers l'éducation universelle s'est traduite par une progression du taux brut de scolarisation au primaire qui est passé de moins de 72 % en 1998 à 94,7 % en 2013 avec un indice de parité qui s'est accru de 41 %. En outre, le Gouvernement vient de prendre une mesure visant à rendre obligatoire, à compter de l'année scolaire 2015-2016, l'école primaire dès l'âge de six ans.

Concernant la santé, les actions engagées dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida ont permis de faire baisser son taux de prévalence à 3,7 % en 2012 contre 4,7 % en 2005. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, a chuté de 27 %, passant de 149,5 pour 1000 en 1994 à 108 pour 1000 en 2012. La mortalité maternelle, après avoir baissé de 597 en 1994 à 543 pour 100 000 naissances vivantes en 2005, a malheureusement connu une remontée à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012.

La prévalence contraceptive moderne a presque triplé en passant de 5,7 % en 1994 à 14 % en 2012. Les besoins non satisfaits en planification familiale, bien qu'encore élevés, sont en nette régression. Ces résultats et bien d'autres s'appuient sur des réformes institutionnelles et des interventions opérationnelles qui visent à mettre la population au centre du processus de développement. Ainsi, plusieurs lois ont été promulguées et plusieurs documents stratégiques ont également été rendus opérationnels.

Le profil démographique de la Côte d'Ivoire reste marqué par un fort taux de fécondité estimé à 5 enfants par femme en 2012 avec une contribution de 13 % des adolescentes. Le taux de croissance démographique qui est de 2,7 % demeure l'un des plus élevés au monde. Le taux d'abandon scolaire reste lui aussi élevé, surtout pour les filles, du fait de la pauvreté, des pesanteurs socioculturelles et du fléau des grossesses précoces. Par ailleurs, les effets combinés du changement climatique, avec pour corollaire la baisse de la pluviométrie, des apports en eau et de la couverture forestière, contribuent à accentuer la paupérisation des populations, tout en créant l'insécurité alimentaire et en aggravant les problèmes de santé publique.

En vue de faire face à ces défis, le Gouvernement ivoirien travaille à réaliser la couverture maladie universelle pour un meilleur accès des populations aux services de santé, accroître l'efficacité et disponibilité du système sanitaire, renforcer l'accès et des jeunes et des femmes aux services de santé de la reproduction et de la planification familiale et poursuivre le vaste programme national, intitulé « Zéro grossesse en milieu scolaire » qui est en cours.

La Côte d'Ivoire s'active à bâtir les fondements de son émergence à l'horizon 2020 avec comme pilier important le défi du relèvement du dividende démographique à travers la réalisation d'investissements stratégiques nécessaires à une économie prospère et forte. Mon pays se réjouit des efforts déjà engagés en sa faveur par la communauté internationale et l'invite à les accroître en vue de la réalisation des objectifs convenus à l'issue des grandes conférences et réunions internationales sur la question de la population et du développement.

Notre volonté commune de construire un monde plus juste et plus équitable passe indiscutablement par la promotion des droits humains. À cet égard, la Côte d'Ivoire demeure attachée au respect des droits de la personne humaine sans exclusive. Ma délégation

réaffirme ainsi les engagements auxquels mon pays a souscrit au plan international et régional, en conformité avec nos textes institutionnels et réglementaires, nos priorités de développement, nos mœurs, nos cultures et nos croyances.

De ce point de vue, nous saluons les rapports du Secrétaire général de l'ONU, intitulés « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62) et « Thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement » (A/69/122). Aussi, soucieux de la promotion du développement durable, mon pays réaffirme-t-il son engagement en faveur de la mise en œuvre au-delà de 2014 du Programme d'action de la CIPD et souhaite vivement que le bien-être de la personne humaine soit au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

**M. Laram** (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette séance importante, qui nous donne la possibilité d'exprimer nos vues concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre intégrée et coordonnée du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue il y a deux semaines.

En tant que communauté internationale, nous avons mis en lumière les progrès réalisés jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre du Programme d'action. Malheureusement, mon pays se heurte encore à des défis et des inégalités d'ordre social et économique dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

De nombreuses personnes dans le monde vivent dans une pauvreté extrême. Cela représente un défi considérable qui entrave les initiatives en matière de développement. Je voudrais par conséquent saisir l'occasion qui m'est offerte pour souligner l'importance du Programme d'action de la CIPD, dans lequel il est stipulé que les droits de l'homme et la dignité humaine sont la condition *sine qua non* du développement durable. Nous sommes également confrontés à de nombreux défis mondiaux récurrents. Étant donné l'importance particulière que nous attachons aux questions touchant le développement et la population, nous avons déployés des efforts inlassables pour mettre en œuvre les objectifs de développement convenus. Selon plusieurs indicateurs et rapports, la plupart des cibles établies

dans les objectifs du Millénaire pour le développement seront atteintes avant 2015.

Le Qatar a arrêté une stratégie nationale globale en matière de développement. Notre vision nationale pour 2030 vise à transformer le Qatar en un État développé ayant la capacité de protéger son développement et d'offrir à chacun dans notre pays, ainsi qu'aux générations futures, un niveau de vie élevé. La vision nationale du Qatar a permis d'obtenir des résultats à long terme et d'élaborer un cadre pour l'élaboration de stratégies et de plans d'application au niveau national. L'État a adopté en 2009 une politique de la population. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette politique, qui vise à établir un juste équilibre entre la croissance démographique et le développement durable. Nous nous efforçons également d'appliquer les objectifs de développement durable ainsi que les principaux éléments figurant dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous réitérons aujourd'hui nos réserves sur certaines questions controversées figurant dans les rapports du Secrétaire général (A/69/62 et A/69/122) et qui concernent les mesures de suivi du Programme d'action de la CIPD. Ces mesures dépassent ce qui a été convenu dans le Plan d'action du Caire. Il n'existe pas de consensus sur les questions touchant l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'avortement, les droits en matière de sexualité et de procréation ni l'éducation sexuelle complète. Nous tenons par conséquent à réaffirmer l'un des principes fondamentaux du Programme d'action du Caire, à savoir le droit souverain de tous les pays d'appliquer les recommandations conformément à leur législation nationale et dans le plein respect des différentes valeurs morales et religieuses et de la culture de leur peuple, conformément aux droits de l'homme internationalement reconnus.

Il nous reste encore beaucoup à faire ensemble, gouvernements et individus, pour mettre en œuvre les buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD et améliorer le niveau de vie de chacun en adoptant les politiques et programmes pertinents en matière de développement et de population, qui permettront de lutter contre la pauvreté, de stimuler la croissance économique, d'exploiter les ressources humaines et de garantir à tous le respect des droits de l'homme. Nous espérons que notre débat aboutira à des résultats positifs et concrets ainsi qu'à des mesures globales qui faciliteront tous les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre le Programme d'action de la

CIPD. Dans l'élaboration d'un plan de développement pour l'après-2015, nous devons mettre l'accent sur les questions abordées dans le Plan d'action du Caire, notamment celles relatives aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Enfin, le Qatar n'épargnera aucun effort pour honorer l'un des ses principaux engagements, à savoir la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous tenons également à réaffirmer notre engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD, qui est considérée comme un jalon important, une référence s'agissant de toutes les questions relatives à la population. Cet engagement se poursuivra au-delà de 2014. Nous mettrons en œuvre le Programme d'action dans le plein respect des valeurs religieuses, ethniques et culturelles et conformément à notre législation nationale.

**M. Bishnoi** (Inde) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), l'Inde tient à souligner son attachement au consensus réalisé lors de la CIPD et de ses examens ultérieurs. L'Inde a connu une baisse significative du taux de mortalité infantile et maternelle grâce à des interventions ciblées destinées à promouvoir les prestations institutionnelles, ainsi qu'à de nombreuses interventions de même ordre, telles que la fourniture de médicaments, de services de diagnostic et de nourriture gratuits. Le taux officiel des naissances s'établit désormais à 85 %, et le Gouvernement s'emploie à étendre davantage ce programme.

Garantir et promouvoir la santé et le bien-être des jeunes, en particulier des adolescents, des femmes et des enfants sont une priorité. Les produits et services en matière de santé procréative, y compris la prise en charge médicale complète de l'avortement, figurent aujourd'hui parmi les 20 services essentiels proposés gratuitement dans le cadre de la couverture médicale universelle. Outre le renforcement de l'engagement financier consacré aux services de santé, l'État maintiendra sa couverture pour les 100 millions de femmes utilisant des contraceptifs et s'engage à ce que, d'ici à 2020, un nombre plus élevé de femmes bénéficient de ce programme. D'une façon générale, nous nous sommes fixé pour priorité l'extension des soins de santé pour tous, les défis posés par une démographie changeante et l'abandon progressif de l'attention portée aux maladies transmissibles au profit des maladies non transmissibles.



En matière d'éducation, nous mettons actuellement l'accent sur une meilleure qualité, l'extension de l'enseignement secondaire et supérieur, le renforcement de l'équité et de l'accessibilité des filles et des femmes et le développement des connaissances pour stimuler l'emploi.

Nous avons récemment élaboré une stratégie nationale en faveur de la santé des adolescents, qui prévoit la communication d'informations, de conseils, la fourniture de produits et de services, et qui concernera nos 250 millions d'adolescents. Cette stratégie redéfinit les approches existantes en privilégiant la promotion et la prévention de la santé au niveau communautaire. Elle repose sur six domaines d'action prioritaires : la santé en matière de sexualité et de procréation, l'alimentation, la santé mentale, les dommages corporels et la violence, y compris la violence domestique et sexuelle, la toxicomanie et les maladies non transmissibles.

La garantie de l'égalité des sexes, la promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre la discrimination et la violence à l'encontre des femmes demeurent des priorités. Nous avons mis en place des cadres juridiques et politiques pour la promotion des femmes et mené des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes sociaux. Le Gouvernement a lancé un nouveau programme fondé sur les droits, non discriminatoire et axé sur les adolescents pour répondre aux besoins des 250 millions d'adolescents qui vivent dans notre pays.

Nous nous attaquons résolument au problème de la violence à l'encontre des femmes. Les amendements apportés l'année dernière au droit pénal ont considérablement élargi la définition de l'agression et du harcèlement à caractère sexuel. Elle inclut désormais de nouveaux types de comportement violent, tels que la traque furtive et d'autres encore, et vise une plus grande responsabilisation des autorités. La Loi de 2013 sur le harcèlement sexuel visant les femmes sur le lieu de travail (prévention, interdiction et réparation) vise un environnement de travail plus sûr pour les femmes. Ces mesures complètent le cadre existant en matière de lutte contre les crimes liés au trafic, aux violences domestiques et aux abus sexuels à l'encontre des enfants. Dans le cadre de son approche sectorielle de la violence à l'encontre des femmes et dans le droit fil de la déclaration prononcée l'année dernière lors de la soixante-sixième Assemblée mondiale de la Santé, le Gouvernement indien, en coopération avec des militants expérimentés de la société civile et des spécialistes de

la santé mentale et des juristes, a élaboré des principes directeurs et des protocoles pour les soins médico-légaux apportés aux victimes de violence sexuelle.

L'Inde a joué un rôle actif en ce qui concerne le partage de son expérience en matière de développement avec d'autres pays en développement, en particulier dans les domaines des soins de santé et des services de télémédecine. L'Inde est aussi un fournisseur important de médicaments génériques rentables et de bonne qualité essentiels à la mise en place de politiques de santé publique dans de nombreux pays en développement.

Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62) rend compte de plusieurs défis et opportunités. Étant donné l'importance des questions de population et de développement, nous espérons qu'elles seront clairement reflétées dans le programme de développement pour l'après-2015. La communauté internationale doit se montrer plus coopérative et solidaire. Qu'il s'agisse de l'octroi de ressources financières suffisantes, du transfert de technologie, de l'assistance technique, de l'accès aux médicaments ou du renforcement des capacités, notamment en faveur des pays en développement, les résultats sont en deçà des attentes.

J'aimerais pour terminer réaffirmer le ferme attachement de mon pays à la Conférence internationale sur la population et le développement et à son Programme d'action et sa volonté de poursuivre la mise en œuvre du programme de la CIPD au-delà de 2014 afin de relever les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés aux niveaux national et mondial.

**M<sup>me</sup> Bunge** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir permis aujourd'hui la tenue de cette séance.

Le débat consacré à la population et au développement revêt beaucoup d'importance pour la République argentine étant donné les trois dimensions – sociale, économique et environnementale – du programme de développement durable. Nous sommes ici pour renouveler et renforcer notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire issu de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2015.

Les défis changent et la réalité évolue, aussi nos politiques et nos critères stratégiques doivent eux aussi évoluer pour rester en vigueur. Dans la recherche

de politiques et de critères nouveaux, la première réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue en 2013, a revêtu pour nous une importance particulière, car elle nous a permis d'évaluer les progrès que nous avons réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action du Caire grâce à des politiques de fond conformes à nos stratégies nationales. Le processus vertueux de changement que les pays d'Amérique latine ont engagé dans les domaines politique, économique, social et culturel, depuis la tenue de la Conférence du Caire en 1994, est reflété dans les nombreux programmes, plans et politiques mis en œuvre pour offrir une meilleure qualité de vie à nos populations.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour saluer le rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). L'Argentine a participé avec d'autres à l'enquête mondiale sur la Conférence du Caire au-delà de 2014, qui fournit de précieuses informations sur les progrès considérables enregistrés jusqu'ici et les défis liés à la mise en œuvre du Programme. Les droits de l'homme et l'égalité sont au cœur de l'approche analytique qui sous-tend le rapport, aussi nous estimons que l'investissement dans les droits de l'homme individuels, le renforcement des capacités et le respect de la dignité de chacun, à l'abri de toute discrimination et tout au long de la vie, constituent la base même du développement durable.

Les mesures prises par l'Argentine depuis 2003 confirment son plein attachement aux objectifs du Programme d'action. Dans certains cas, le Gouvernement argentin a atteint des objectifs plus ambitieux que ceux fixés au niveau international et enregistré des progrès significatifs dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques dans tous les domaines prioritaires. La volonté politique et la détermination de la République argentine de veiller, à chacune de ses décisions, au plein exercice des droits de l'homme sont reflétées dans le principe selon lequel il faut aider chacun à devenir un agent du changement.

Parmi les réalisations accomplies par la République argentine dans ce domaine, il convient de noter, premièrement, la Loi de 2004 sur l'immigration, qui a représenté un changement de modèle dans la politique migratoire de l'Argentine, en accordant le droit de migrer, de ne pas migrer et de revenir, et en

garantissant l'accès des migrants à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, quel que soit leur statut de migrants.

Deuxièmement, notre programme national en matière de santé sexuelle et procréative, établi par la loi de 2002, garantit un accès universel aux services de santé, y compris aux services de santé sexuelle et procréative, ce qui renforce l'accessibilité et la qualité des soins. Ce programme encourage la prise de décision à l'abri de toute discrimination, coercition ou violence, permettant ainsi aux femmes de prendre part aux décisions, y compris pour la planification de la famille, de diminuer les risques de mortalité et de morbidité infantiles et maternels, de prévenir les grossesses non désirées et de promouvoir la santé sexuelle des adolescents.

Troisièmement, la Loi 26150 (2006) sur l'éducation sexuelle complète garantit le droit pour tous les enfants et adolescents de bénéficier du programme de santé sexuelle complète et instaure des cours d'éducation sexuelle obligatoires dans l'ensemble du système éducatif public.

Quatrièmement, la politique sociale transversale qui sous-tend l'allocation universelle pour enfant à charge de 2009 a eu une incidence positive sur l'éducation, la santé et l'égalité des sexes ainsi que sur les populations socialement vulnérables. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

Enfin, nous voudrions souligner l'adoption de la Loi 26862 (2013) sur la procréation médicalement assistée, qui garantit un accès complet à cette pratique et s'appuie sur des programmes publics et privés en matière de protection sociale, ainsi que sur des soins médicaux prépayés, pour couvrir les dépenses.

Nous sommes conscients des défis qui demeurent en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la vie de nos populations et la nécessité de garantir un traitement égal et équitable pour tous. Il ressort de l'examen entrepris par l'ONU que, malgré les progrès importants en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la croissance économique depuis la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, de nombreux pays connaissent encore des problèmes en termes de satisfaction des besoins fondamentaux – travail décent, plein emploi et accès à la protection sociale. Les progrès enregistrés nous incitent à renouveler notre engagement de poursuivre notre travail sur les questions en suspens.

Au niveau régional, le Consensus de Montevideo nous offre un cadre pour œuvrer au progrès social fondé sur le modèle de l'égalité, de l'ouverture et de l'équité et pour adopter une démarche axée sur la personne en ce qui concerne la protection des droits, de la famille et de la communauté.

Nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre du Programme d'action, en tenant compte de l'examen régional et des recommandations formulées pour l'après 2014. Ces éléments indispensables au développement durable doivent être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015, sur la base des accords obtenus dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable.

L'Argentine est décidée à continuer d'incarner un modèle politique, économique et social servant de base à un État dynamique et attaché à l'amélioration de la vie quotidienne par la recherche de solutions ouvertes, transparentes et démocratiques.

**M<sup>me</sup> Kiernan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États-Unis et de m'associer aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et à la société civile pour renouveler notre plein appui au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), adopté au Caire, il y a près de 20 ans.

J'aimerais tout d'abord saluer le travail qui a conduit à la session extraordinaire et inspiré nos débats. Je tiens à remercier le Fonds des Nations Unies pour la population, le secrétariat de la CIPD au-delà de 2014 ainsi que la Division de la population des Nations Unies pour leurs nombreuses contributions.

La Conférence du Caire de 1994 a changé le débat mondial, révélant ce qui devient d'année en année de plus en plus évident, à savoir que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la santé et le développement à l'échelle mondiale doivent aller de pair. Les objectifs du Caire demeurent le fondement du travail entrepris pour promouvoir la santé et les droits en matière de procréation ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes. Comme notre Secrétaire d'État, M. John Kerry, l'a déclaré, les sociétés dans lesquelles les femmes et les filles sont en sécurité, dans lesquelles les femmes sont en mesure d'exercer leurs droits et de faire progresser leurs communautés, sont des sociétés plus prospères

et plus stables, non pas de façon occasionnelle, mais toujours.

La communauté internationale a fait des progrès impressionnants, notamment en matière d'éducation et de réduction de la mortalité maternelle et infantile, mais ces progrès ont été inégaux et ont fait de nombreux laissés-pour-compte. Selon l'examen opérationnel et le rapport d'indice élaboré pour nos débats sur la CIPD au-delà de 2014 (voir A/69/122), de nombreux pays reconnaissent que ces écarts nécessitent une attention immédiate. Pour que la santé procréative et le respect des droits en matière de procréation deviennent une réalité pour tous, nous devons fournir des services de santé à ceux qui n'en bénéficient toujours pas, notamment de nombreuses femmes, des jeunes et des personnes victimes de conflits ou de crises. Nous devons également défendre tous les individus, quelle que soit leur identité ou leur orientation sexuelle, et protéger le droit de chacun de faire ses propres choix en matière de sexualité et de procréation, et de le faire sans contrainte, discrimination ni violence.

Nous devons faire davantage pour autonomiser les jeunes. La population globale est constituée à plus de 40 % de moins de 25 ans. Leurs choix auront de profondes conséquences pour eux-mêmes et pour le monde. Beaucoup naviguent en eaux troubles. Ainsi, plus de deux millions d'adolescents vivent avec le HIV. Chaque année, trois millions de filles sont victimes de mutilations ou d'ablations génitales, et beaucoup en subiront toute leur vie les conséquences sur leur santé. Malgré un engagement quasi universel de mettre fin au mariage précoce et forcé, une fille sur trois dans les pays en développement sera mariée avant l'âge de 18 ans. Plus de 15 millions de filles accouchent chaque année. Ces grossesses précoces peuvent les tuer, les handicaper à vie, compromettre leur avenir, leur ôter tout espoir. Un nombre élevé de jeunes mères ne termineront jamais leur scolarité. Elles risquent de perdre à tout jamais la chance de faire des études et de gagner leur vie suffisamment pour sortir de la pauvreté leur famille et leur communauté.

Nous devons prendre des mesures plus concrètes et efficaces afin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir le renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous devons éliminer le fléau de la violence sexiste, en temps de paix et en temps de guerre. Nous devons mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes, offrir des services aux victimes, empêcher,

et pas seulement punir, ces violations des droits de l'homme. Intégrer les services de santé en matière de sexualité et de procréation est également une priorité. Garantir des soins de santé maternelle, la contraception, le traitement et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, ce n'est pas seulement une question de confort, c'est une question de vie ou de mort. Nous savons qu'en accordant la planification familiale à tous celles qui le souhaitent, nous éviterions près d'un tiers des 300 000 décès maternels qui se produisent chaque année.

Enfin, nous devons rester concentrés sur la réalisation des objectifs de la CIPD au-delà de 2014. Les deux décennies qui se sont écoulées depuis le Caire ont confirmé que les gouvernements ont choisi la bonne voie, aussi nous devons continuer d'aller de l'avant. Le programme de développement pour l'après-2015 offre à la communauté mondiale la possibilité de se rassembler autour de nouveaux objectifs de développement pour les 15 prochaines années, et les États-Unis appuieront cette démarche. Nous appuyons sans réserve tout objectif visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Cette aspiration pourrait être l'un des objectifs les plus porteurs de transformation que nous pourrions inscrire dans le programme de développement pour l'après-2015.

La présente session extraordinaire a permis à chacun de réaffirmer son soutien au programme de la CIPD et de veiller à ce que ces questions soient prises en considération dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous devons saisir cette chance, et les États-Unis s'engagent à y contribuer.

**M<sup>me</sup> Stener** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège. Nous sommes encouragés par l'appui écrasant et l'engagement exprimés par les dirigeants mondiaux à l'égard du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), à la session extraordinaire consacrée aux conclusions et recommandations issues du rapport sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014. Les résultats de l'examen de la CIPD au-delà de 2014 ainsi que la session extraordinaire offrent au système des Nations Unies et aux États Membres de solides bases pour la poursuite des efforts visant à garantir l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.

Parmi les nombreuses recommandations importantes pour les travaux futurs dans ce domaine, nous voudrions souligner tout particulièrement la nécessité d'un accès à une éducation sexuelle complète. Le ferme soutien apporté par les dirigeants mondiaux à la présente session extraordinaire constitue également un message fort qui souligne la nécessité d'intégrer, à titre prioritaire, l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans le programme de développement pour l'après-2015.

Pour terminer, tout en réitérant les promesses faites au Caire et en saluant les engagements renforcés et les efforts déployés pour la mise en œuvre intégrale de la CIPD, le moment nous paraît venu d'aller au-delà du Programme d'action du Caire. Chacun a le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de jouir pleinement de tous les droits de l'homme, sans distinction aucune, y compris les droits fondés sur l'orientation ou l'identité sexuelle.

Enfin, je terminerai par une remarque d'ordre pratique, à savoir que cette déclaration qui devait être prononcée dans son intégralité par le Secrétaire d'État de la Norvège, le 22 septembre, est disponible sur le portail PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Raviлова-Borovik** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue aujourd'hui de la présente séance plénière. Le Programme d'action du Caire de 1994 demeure une référence fondamentale en matière de coopération interétatique concernant la population et le développement. Les priorités et les approches stratégiques définies il y a 20 ans n'ont rien perdu de leur pertinence et de leur vitalité.

La Fédération de Russie attache une grande importance à l'examen de la mise en œuvre des décisions de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), notamment dans le contexte du processus visant à définir les nouvelles priorités en matière de coopération socioéconomique pour l'après-2015. Nous sommes convaincus que les questions démographiques doivent être dûment prises en compte dans les objectifs de développement durable en cours d'élaboration. Dans ce contexte, nous estimons que l'objectif principal consiste à répondre aux besoins essentiels de la population en termes d'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'eau, à l'énergie et à l'emploi. Nous sommes persuadés qu'il est contreproductif d'axer les efforts internationaux sur la promotion de concepts qui ne sont pas universellement



acceptés ou qui vont à l'encontre des valeurs sociales de certains groupes de pays. En conséquence, le Programme d'action ne doit pas être révisé, mais plutôt servir à l'avenir de cadre politique et énoncer des principes directeurs pour guider l'action de l'ONU et des États Membres.

Le développement démographique est une priorité de la politique nationale de la Fédération de Russie, notamment en vue de favoriser une progression socioéconomique durable. Au nombre des défis stratégiques que nous avons dû relever, il convient de citer la crise démographique du début des années 90 et l'appui global à la famille.

La récente session extraordinaire sur le suivi du Programme d'action de la CIPD aurait dû être l'enceinte choisie pour tenir un dialogue ouvert et approfondi sur les questions démographiques en vue de promouvoir le programme de développement mondial après 2015. Nous regrettons amèrement que la délégation russe et les délégations de 60 autres pays n'aient pu présenter leur situation démographique durant cette session. Nous espérons qu'à l'avenir, cette situation ne se répétera pas. Les États Membres peuvent trouver le texte de la déclaration qui aurait dû être prononcée par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le site de la Mission russe. Nous croyons comprendre que ce texte sera également mis en ligne sur les sites du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Assemblée générale.

En conclusion, je confirme que la Fédération de Russie souhaite poursuivre le dialogue sur les questions démographiques avec tous ses partenaires, et elle est prête à renforcer sa coopération multilatérale dans ce domaine.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général de son excellent travail et de ses rapports détaillés, intitulés « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62) et « Thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement » (A/69/122).

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en procédant à une évaluation détaillée de l'état de la mise en œuvre du

Programme d'action, ce qui nous donne une occasion cruciale de faire le bilan des progrès accomplis et des problèmes restants et de définir une vision claire concernant les mesures à prendre à l'avenir. La quarante-septième session de la Commission de la population et du développement et la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la CIPD, qui s'est tenue le 22 septembre, ont permis d'organiser des délibérations à cet égard.

Je vais maintenant me pencher brièvement sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans mon pays au cours des 20 dernières années. La Géorgie, tout en traversant une période de transition socioéconomique et politique, a considérablement avancé dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Les priorités définies dans le Programme d'action du Caire de 2000 en matière de développement démographique, de santé de la procréation, d'emploi des femmes et des jeunes, de protection des populations déplacées et en vue de créer des conditions favorables pour les enfants handicapés et les personnes âgées ont été reprises dans notre législation et nos plans de développement nationaux. Des progrès historiques ont été enregistrés en matière de santé de la procréation, notamment une baisse considérable des taux de mortalité maternelle, infantile et des enfants de moins de cinq ans, qui ont en gros diminué de moitié. Le taux d'avortement a également diminué de moitié, passant de 3,7 % à 1,6 %, et en parallèle, le taux de recours à la contraception est passé de 20 % à 54 %. Des programmes de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus ont été mis en place en 2005, et l'accès universel au traitement du VIH est en place depuis 2003. La Géorgie a mis en place son programme phare d'accès universel aux soins de santé en février 2013. Alors qu'il y a deux ans, seule la moitié de la population était couverte par une assurance publique ou privée, aujourd'hui, tous les citoyens ont accès à des services de santé de base.

L'expansion des programmes de protection sociale permet de protéger plus efficacement les groupes socialement vulnérables, notamment les familles qui vivent dans la pauvreté, les retraités, les personnes déplacées et les personnes handicapées. L'année dernière, les retraites et les allocations sociales ont respectivement augmenté de 50 % et 100 % par rapport au palier fixé pour 2012.

L'autonomisation des femmes est également une priorité importante de notre programme de

développement national. Le taux de représentation des femmes au Parlement géorgien a dépassé 10 % en 2012. Des femmes occupent des postes et des ministères clefs dans les domaines de la justice, de l'éducation et des affaires étrangères, et la Commission électorale centrale ainsi que le Conseil de sécurité national géorgiens sont dirigés par des femmes. L'autonomisation économique des femmes est visible depuis 1994. En effet, 30 % des femmes sont les principales sources de revenus de leur foyer et 20 % d'entre elles dirigent des entreprises.

Sur la base d'une évaluation internationale, la Géorgie a été classée parmi les pays qui luttent efficacement contre le trafic, et ce sous la direction du Conseil de coordination national de la lutte contre le trafic d'êtres humains.

Pour répondre aux besoins particuliers des jeunes et parce qu'il importe d'investir dans la jeunesse pour favoriser le développement durable du pays, une politique nationale de la jeunesse a été adoptée cette année après avoir été élaborée dans le cadre d'un processus participatif, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, sur la base des conclusions des enquêtes concernant la santé sexuelle et procréative des jeunes et de l'analyse de leur situation.

En dépit de ces réalisations, il reste beaucoup à faire – pas simplement dans mon pays, mais dans de nombreuses parties du monde. Nous approuvons donc le caractère urgent des conclusions de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, qui montrent qu'en dépit des progrès considérables accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de croissance économique depuis la CIPD, nombreux sont ceux qui ont été laissés de côté; leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits, ils n'ont pas d'emploi gratifiant ou n'ont pas accès à la protection sociale ou aux services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation, et il reste des obstacles de taille qui empêchent de nombreuses personnes d'exercer leurs droits fondamentaux dans le monde entier.

Pour remédier aux problèmes restants, mon pays est en train de mettre en place des mesures spécifiques qui visent à garantir une croissance économique durable et sans exclusive et dont l'ensemble de la population pourra bénéficier. Cet objectif est mis en exergue dans notre stratégie nationale de développement socioéconomique pour 2020 dont l'objectif est d'améliorer la situation de la population, de garantir l'égalité des chances des personnes handicapées, de satisfaire les besoins particuliers des jeunes, de promouvoir l'intégration et

la participation des personnes âgées dans la société, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et d'améliorer la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données ventilées relatives aux questions sexospécifiques et à l'âge afin de prendre des décisions avisées. Mon pays a pris une série de mesures législatives et institutionnelles pour relever les défis en matière de droits de l'homme. Il a notamment adopté une stratégie nationale de défense des droits de l'homme pour la période 2014-2020, un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme pour 2014 et 2015 et une nouvelle loi pour lutter contre la discrimination.

En conclusion, je tiens à souligner une fois de plus les paroles prononcées par le Premier Ministre de mon pays depuis cette tribune (voir A/S-29/PV.1), à savoir que mon pays est fier de se joindre à la communauté internationale pour réitérer son appui au Programme d'action de la CIPD et est prêt à continuer de contribuer à cet effort. Comme le stipule le compte-rendu de la Conférence régionale de haut niveau de la Commission économique pour l'Europe organisée en 2013 sur le thème « Établir des choix : les priorités pour la population au XXI<sup>e</sup> siècle », nous appuyons l'approche axée sur les droits de l'homme choisie pour le Programme d'action au-delà de 2014. En outre, l'expérience montre clairement que seul un processus de planification stratégique global axé sur l'obtention de résultats et basé sur les droits et des éléments de preuve, auquel participent tous les acteurs concernés et qui met l'accent sur l'accès à des services de qualité sera en mesure de promouvoir l'égalité, la dignité, le bien-être et le développement durable de tous les pays.

**M. Nekiguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, le personnel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les autres membres du personnel qui ont contribué à la bonne organisation de la présente séance. C'est pour moi un honneur que de saisir cette occasion de faire le bilan des progrès faits depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994, et d'exprimer nos vœux et notre position sur le monde au-delà de 2014.

La clef de l'examen des questions de population et de développement est sans aucun doute l'autonomisation des femmes. Ce sont les femmes qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de la vie humaine, de la naissance jusqu'à un âge avancé. Elles comptent cependant également parmi les membres les plus vulnérables de la société. Elles doivent toutes pouvoir avoir accès

aux services de santé sexuelle et procréative ainsi qu'à l'information et à l'éducation. Il est essentiel de garantir leurs droits fondamentaux.

Le Programme d'action de la CIPD sert de cadre à l'examen des questions de population et de développement par la communauté internationale. S'appuyant sur une approche axée sur les personnes, le Programme d'action de la CIPD promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et contribue à garantir la sécurité humaine, un des principes directeurs les plus importants de la stratégie d'aide au développement du Japon.

Le Japon appuie pleinement le Programme d'action de la CIPD et s'est attelé depuis longtemps à sa mise en œuvre. Immédiatement après la Conférence tenue au Caire, nous avons lancé au Japon l'Initiative globale sur la population et le sida – un ensemble de programmes sur sept ans, d'un montant total de 3 milliards de dollars – dans le but de promouvoir la planification familiale, l'éducation sanitaire et la prévention du VIH/sida. Cette initiative a été suivie de différents autres programmes d'assistance axés sur la santé sexuelle et procréative, la santé maternelle et infantile, et l'autonomisation des femmes.

Le Japon continue d'apporter des contributions. La promotion du rôle de la femme a été et continuera d'être un des piliers de l'aide publique au développement japonaise. À la précédente session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Japon, M. Shinzo Abe, a mis l'accent sur la « *womenomics* » (l'économie féminine) (voir A/68/PV.12) et s'est engagé à fournir une aide de plus de 3 milliards de dollars sur trois ans axée sur les femmes. Dans le cadre de cet engagement, le Japon a organisé, il y a un mois, un colloque de l'Assemblée mondiale des femmes à Tokyo.

Face à la récente crise humanitaire déclenchée par l'enlèvement d'écolières par Boko Haram au Nigéria, le Japon a offert une aide d'urgence de 855 000 dollars au FNUAP et à d'autres organisations pour soutenir les écolières enlevées, leur famille et les communautés touchées.

Le Japon est l'un des pays qui plaident le plus activement pour une campagne internationale. La Fédération des parlementaires japonais pour la population a été créée en 1974, et était alors la première organisation non partisane au monde spécialisée dans les questions de population. Depuis, elle met tout en œuvre pour défendre les questions de population en

coopération étroite avec ses homologues dans le monde entier. Le Gouvernement japonais appuie les activités des parlementaires internationaux dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale japonais auprès du FNUAP.

Nous nous employons à contribuer également à un débat constructif sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le Japon, en coopération avec la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), a récemment coorganisé, en marge de la vingtième Conférence internationale sur le sida à Melbourne, en Australie, une manifestation intitulée « *Problématique hommes-femmes, VIH et santé sexuelle et procréative et droits en matière de santé procréative et sexuelle dans au delà de 2015* ».

Nous réaffirmons notre détermination à contribuer à la bonne mise en œuvre du cadre de la CIPD au-delà de 2014.

S'agissant du monde au-delà de 2014, la communauté internationale doit s'attaquer de concert aux nombreux problèmes non réglés et à ceux qui se profilent à l'horizon. Aujourd'hui, nous devons faire face à des changements démographiques rapides et à un ensemble de préoccupations de plus en plus variées. Dans certaines régions, en particulier en Afrique subsaharienne, le taux de fécondité continue d'augmenter de manière considérable. Les jeunes sont nombreux à souffrir de problèmes tels que le chômage, la malnutrition et un accès limité aux services de santé. Il est essentiel de continuer de fournir un appui à ceux qui en ont besoin afin de satisfaire leurs besoins, y compris en matière de services de santé sexuelle et procréative, ainsi que d'information et d'éducation.

À l'opposé, de façon inquiétante, le taux de fécondité est faible dans certains pays, dans des régions telles que l'Asie de l'Est et l'Europe. Un très grand nombre de pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres régions connaissent à leur tour de telles tendances. Du fait de ces phénomènes, le monde vieillit. Même une région dont la population est aujourd'hui jeune sera confrontée à une société âgée dans un avenir proche. Une société vieillissante sans une longévité liée à une bonne santé sera aux prises avec de nombreux problèmes, y compris l'alourdissement du coût de la sécurité sociale. Cela peut même menacer la viabilité économique mondiale. Le fait de rester en bonne santé en vieillissant est donc un objectif important. Une société dans laquelle les personnes jouissent d'une longue vie active, dans la santé, peut être un bienfait.

Nous avons la part de la population âgée la plus élevée au monde. Actuellement, au Japon, une personne sur quatre est âgée de plus de 65 ans. Même si des réformes majeures continuent d'être mises au point pour s'attaquer aux problèmes liés à une société vieillissante, le Japon a occupé en 1990 et en 2010 le premier rang des pays classés en fonction de leur situation en matière d'espérance de vie en bonne santé, d'après une étude parue dans le magazine *The Lancet* en 2012.

La couverture sanitaire universelle est en place au Japon depuis 1961 joue sans aucun doute un rôle dans le très bon état de santé et la longévité remarquable des Japonais. Cette couverture sanitaire bénéficie à l'ensemble de la population, y compris les personnes les plus vulnérables et marginalisées, de tous âges et de toutes les générations. En supprimant l'inégalité d'accès aux services de santé essentiels, la couverture sanitaire universelle peut également contribuer à une croissance économique profitant à tous.

Le monde d'après 2014 devra relever des défis divers et compliqués et s'occuper de tâches tout aussi variées et complexes. Fournir des services de santé maternelle et infantile, autonomiser les femmes, les filles et les jeunes, assurer des services de santé sexuelle et procréative, encourager une population économiquement active et aider une société vieillissante sont des tâches qui relèvent de notre responsabilité. Il n'y a pas de solution miracle, mais l'essentiel doit être de donner à tous les moyens de vivre une vie saine à tous les âges. Tout au long de notre cycle de vie, de l'enfance à l'âge adulte et jusqu'à la vieillesse, la santé et le bien-être sont des besoins humains. La promotion d'un équilibre travail/famille et d'environnements attentifs aux besoins de la famille, conjuguée à des mesures en matière d'égalité des sexes et à des systèmes de santé appropriés, comme on l'a vu avec la couverture médicale universelle, doivent être des composantes essentielles de notre stratégie. Le Japon est prêt à mettre en commun son expérience et à apporter son appui à cet égard.

**M. Dehghani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ces deux dernières décennies, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a servi de feuille de route globale pour l'examen des questions liées à la population et au développement. Même aujourd'hui, les objectifs fixés dans le Programme d'action de 1994 semblent être pertinents et adaptés aux circonstances actuelles, et répondre aux exigences du moment, bien que nous

soyons tenus d'innover compte tenu du vieillissement de la population mondiale. Je suis gré aux géniteurs de ce document global et équilibré de leur approche prospective.

Le monde vit une transition historique s'agissant de la pyramide des âges, ce qui a des répercussions profondes sur la vie socioéconomique de ses habitants. Pour avoir une population saine, éduquée et prospère qui sera le moteur et le ciment du développement durable, nous devons lutter contre la pauvreté. Cela signifie qu'il nous faut autonomiser les pauvres et les démunis et ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables. Pour relever ces défis, il faut appuyer la croissance économique et le développement durable pour tous par le biais de sociétés nationales renforcées dans un environnement international porteur. Pour réduire les inégalités, les gouvernements doivent prendre des mesures plus vigoureuses visant à appuyer une répartition équitable des dividendes du développement. Dans le même ordre d'idées, la prestation de services sociaux de base doit continuer de faire partie intégrante de l'action menée aux niveaux national et international pour éliminer la pauvreté.

Plus de la moitié de la population iranienne est âgée de moins de 30 ans. On considère que cette jeune population représente une occasion en or, un atout pour réaliser le développement durable, mais, parallèlement, la population iranienne vieillit rapidement. Cette évolution aura visiblement des répercussions économiques et sociales. Le rétrécissement d'une génération jeune et créative, dont les membres possèdent un savoir-faire efficace et une grande énergie, est considéré comme un obstacle à la réalisation d'un développement durable à long terme. Après quelques décennies de politiques fructueuses encourageant une faible fécondité, la République islamique d'Iran a décidé dernièrement de changer de cap en vue de maintenir sa dynamique démographique et de veiller à ce que la société soit autonomisée, instruite et prospère.

La République islamique d'Iran a pu atteindre de nombreux objectifs de la CIPD et du Millénaire pour le développement (OMD) avant même l'échéance fixée. Les progrès enregistrés par l'Iran en matière de réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, de renforcement de l'accès aux services médicaux, notamment les services de soins prénatals, et de fourniture de soins et de traitement préventifs aux personnes atteintes du VIH/sida ont été salués par les organes internationaux pertinents.



D'une manière plus générale, au cours des deux décennies écoulées depuis l'adoption du document final et du Programme d'action de la CIPD, l'Iran a continué de fournir à tous les garçons et les filles un accès à un enseignement sans exclusive, même dans les régions les plus reculées du pays, ainsi qu'une formation et des soins de santé pour tous, sans discrimination. Les résultats sont reflétés comme il convient dans les rapports pertinents de l'Organisation des Nations Unies sur les OMD et les objectifs de la CIPD.

Toutefois, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur les mesures et les sanctions coercitives illégales et inhumaines imposées à mon peuple, qui ont des répercussions négatives sur la jouissance de ses droits humains fondamentaux, ainsi que sur notre programme de développement national, en violation flagrante de l'esprit de la Charte des Nations Unies et au mépris du contenu de la CIPD. Ces sanctions ont entravé un accès abordable et en temps voulu aux médicaments, aux vaccins, à l'équipement, aux produits et aux technologies nécessaires à la prestation de services de santé. Il incombe à la communauté internationale de mettre un terme à ces actes inhumains et illégaux.

Je remercie le Secrétaire général de ses rapports intitulés « Thèmes récurrents et éléments clés recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement » (A/69/122) et « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). Toutefois, je voudrais souligner que l'utilisation dans les rapports de termes et de phrases qui ne font pas consensus parmi les membres n'aidera pas à faire avancer nos futures discussions sur les questions liées à la population, notamment la CIPD après 2014.

En conclusion, je voudrais rappeler qu'un monde sûr et sain ne sera réalisé que si les enfants ne sont plus privés de leur enfance, et que si les filles et les garçons ont accès à l'école, à une éducation et à une formation de qualité, à des services de santé et à une alimentation nutritive.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie reconnaît la grande importance de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale en tant que point culminant des activités prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/234. Nous prenons acte des conclusions de l'examen opérationnel, telles que reflétées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner

après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). L'examen indique que malgré de considérables avancées obtenues au cours des 20 années de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les progrès dans certains domaines cruciaux ont été lents, inégaux et fragmentés, alors que de nouveaux défis et possibilités sont apparus.

L'Indonésie estime que pour remédier au déficit dans la mise en œuvre du Programme d'action, il faut que les gouvernements à tous les niveaux, avec l'appui et la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé, prennent de nouveaux engagements, coopèrent et fassent des efforts concertés. Étant l'un des pays pionniers, l'Indonésie n'a cessé au cours des vingt dernières années de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD, et est fermement résolue à contribuer concrètement à la réalisation de progrès dans différents domaines liés à la population et au développement. Les accomplissements notables de l'Indonésie incluent une réduction du niveau de pauvreté de 17 % en 2007 à 11,4 % en 2013, grâce à des politiques de développement en faveur des pauvres, de l'emploi et des zones rurales.

De plus, l'Indonésie a continué à mettre l'accent sur l'élargissement de l'accès aux services de base, comme l'enseignement universel pendant 12 ans, l'universalité de la couverture santé et nutrition, et la planification familiale; l'investissement dans les infrastructures essentielles, comme l'assainissement et l'eau salubre; la participation des communautés pauvres aux efforts de réduction de la pauvreté et au renforcement des capacités à cette fin; la création d'un système de sécurité sociale pour les populations vulnérables et pauvres; et la réduction des disparités notables entre les provinces ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales.

L'Indonésie, qui s'est forgé une réputation de chef de file international en matière de planification familiale, modifie les priorités de ses objectifs en matière de planification familiale pour tenir compte des multiples facettes de l'interdépendance entre croissance démographique et développement. Cela peut exiger d'abandonner un modèle axé sur des objectifs pour adopter une approche ancrée dans la satisfaction de la demande. Une attention accrue à la qualité des soins est considérée comme un moyen efficace de répondre aux besoins en informations et services relatifs à la santé

procréative. Ce faisant, l'Indonésie prend certaines mesures critiques, principalement en renforçant ses ressources humaines, en améliorant l'infrastructure, en mettant au point des protocoles médicaux, en promouvant l'intégration des services de planification familiale dans les prestations fournies par le régime national de sécurité sociale, et en multipliant par trois le budget accordé à la planification familiale au cours des cinq dernières années.

L'Indonésie atteindra le point culminant du dividende démographique entre 2028 et 2031, puisque ce sont potentiellement 65 millions de jeunes qui contribueront au développement socioéconomique de long terme. L'Indonésie est déterminée à préparer les jeunes et à protéger leurs droits à la santé, à l'éducation et à l'emploi, ainsi qu'à les encourager à prendre une part active dans les affaires de la communauté. L'initiative du Gouvernement d'inclure les droits des jeunes à la santé, y compris procréative, à son ordre du jour politique, par le biais d'un programme intitulé « *Generation with a plan* » (Cette génération a un plan) a pris une ampleur nationale, en devenant un mouvement ancré dans les normes et valeurs familiales.

L'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et la santé des jeunes et des enfants sont désormais dûment reconnues comme faisant partie intégrante du développement national. Grâce aux efforts idoines, l'Indonésie a réussi à réduire la mortalité infantile de 57 pour 1 000 naissances vivantes en 1994 à 32 en 2012. En s'attaquant au taux de mortalité maternelle, le Gouvernement a amélioré l'accès de la population aux services de santé procréative, notamment les services de santé maternelle, en assurant progressivement la couverture santé universelle de tous les Indonésiens. Le régime national de sécurité sociale couvrira 86 millions d'Indonésiens pauvres ou susceptibles de tomber dans la pauvreté, dont les primes seront payées par le Gouvernement. D'ici à 2019, tous les Indonésiens devraient être couverts. En outre, au niveau national, l'Indonésie a augmenté son allocation budgétaire à la sécurité sociale.

En tant qu'archipel, l'Indonésie risque de supporter les effets néfastes des changements climatiques. Nous continuons d'assurer des formations, notamment aux populations vivant dans les zones côtières et agricoles, afin de réduire leur exposition aux catastrophes résultant des changements climatiques. Nous nous efforçons également de réduire jusqu'à 26 % des émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts ont

renforcé la compréhension des liens entre la dynamique démographique et les changements climatiques et ont amélioré la capacité des collectivités locales à entreprendre des activités d'atténuation et à mettre au point des systèmes d'alerte rapide.

La session extraordinaire arrive à point nommé, dans la mesure où elle veille à ce que nous tirions toutes les leçons de la mise en œuvre des OMD et à ce que le Programme d'action soit ouvert et pertinent dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Nous voulons également saisir cette occasion pour nous féliciter de la publication du Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970) et de l'adoption, en septembre, par l'Assemblée à sa soixante-huitième session, des objectifs proposés (résolution 68/309). Le processus post-2015 donnera également la possibilité à la CIPD de se pencher sur les difficultés nouvelles et émergentes, en veillant à ce qu'il n'y ait aucun laissé pour compte, conformément aux principes de responsabilités communes mais différenciées.

L'Indonésie tient à souligner que l'application du Programme d'action de la CIPD doit être fondée sur les principes qui régissent le Programme d'action, notamment le respect des législations nationales et des priorités développementales, ainsi que des valeurs et de la diversité religieuses et culturelles. Nous voulons également insister sur le fait que, pour combler les lacunes résiduelles dans le Programme d'action de la CIPD, son équilibre global doit être préservé. Imposer à un pays les priorités ou systèmes de valeurs d'un autre pays n'est pas acceptable, et pourrait menacer le consensus forgé au prix d'âpres négociations au Caire en 1994.

Pour terminer, nous voulons réaffirmer notre ferme attachement au Programme d'action de la CIPD et à la poursuite de son application au-delà de 2014. L'Indonésie se tient prête à contribuer de manière constructive aux processus intergouvernementaux à venir.

**M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider la présente séance, au moment où nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Nous nous engageons à collaborer avec toutes les parties prenantes afin de

garantir que nous ne régressons pas et que, au contraire, nous consolidons les acquis obtenus au cours des deux décennies écoulées depuis la Conférence du Caire sur la voie de l'application du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'excellent travail qui a été accompli, comme en attestent la portée et la profondeur du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2014/25-E/CN.9/2014/7), ainsi que le rapport faisant état des thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de cette dernière.

Le Programme d'action de la CIPD est une plateforme visionnaire dont la pertinence et l'importance aujourd'hui ne sauraient être surestimées. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit donc pleinement et renouvelle son attachement au Programme d'action lui-même, ainsi qu'à ses principes et objectifs fondamentaux, à savoir la stabilisation de la démographie mondiale, la promotion d'une consommation et d'une production responsables et durables, et la protection de l'environnement de manière que le développement durable soit possible pour les générations actuelles et futures.

Pour mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, une composante essentielle de la feuille de route de notre développement est la priorité donnée à une gestion et une stabilisation de la population axées sur l'humain. Il faut donc à cette fin que chacun, et notamment les femmes et les filles, endosse des rôles de premier plan et assume l'entière responsabilité de l'amélioration des moyens de subsistance en prenant les mesures qui s'imposent. Cela fait désormais partie intégrante de notre feuille de route nationale vers le développement durable, baptisée Vision 2050, et d'autres cadres subsidiaires, notamment la stratégie nationale 2014 pour un développement durable responsable.

Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 en cours d'examen, il faudra veiller à ce que les éléments importants du Programme d'action de la CIPD soient dûment intégrés dans les nouveaux objectifs de développement durable. Pour garantir à l'humanité un avenir viable, il faut enrayer d'urgence et à tous les niveaux les facteurs de la croissance démographique, de la pauvreté, de la dégradation environnementale et des inégalités, tout en veillant à satisfaire les besoins de base de l'humanité. Nous devons bien comprendre que l'environnement naturel

est à même de satisfaire les besoins de l'humanité, mais pas l'avidité de l'homme.

Nous appelons également les dirigeants et toutes les parties prenantes à renforcer leur engagement et leur appropriation en vue d'accélérer les mesures de discrimination positive – notamment par le biais de l'éducation, des activités de plaidoyer, des orientations politiques, de la législation et de la mise en œuvre des mesures prises à tous les niveaux – afin de promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et leurs droits fondamentaux, et d'adopter une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles. Ce sont là des conditions préalables à la réalisation non seulement du Programme d'action de la CIPD, mais également du programme de développement pour l'après-2015 que nous adopterons en septembre prochain.

Mon gouvernement considère les femmes et les filles, qui représentent la moitié de notre population, comme des partenaires pour le développement au même titre que les hommes. Nous veillons à ce que l'autonomisation et l'égalité des femmes demeurent une pierre angulaire de notre développement durable responsable. À preuve de cet engagement, cette année, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a affecté 10 millions de dollars à diverses initiatives, y compris en œuvrant en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population pour mettre à disposition 40 000 implants contraceptifs, dans le cadre d'une intervention importante en faveur de la santé des femmes et des filles en âge de procréer. Ce montant va passer à 20 millions de dollars d'ici à 2015. En outre, en collaboration avec nos partenaires pour le développement, nous investissons dans l'amélioration des compétences indispensables des sages-femmes ainsi que dans le renforcement de nos systèmes d'orientation médicale pour faire face aux problèmes découlant des grossesses difficiles.

Notre gouvernement a contribué à la constitution du capital d'amorçage de la première banque nationale pour femmes et de programmes de microcrédit pour aider nos citoyens au niveau local à prendre en charge leur bien-être à l'avenir. Nous donnons en outre la priorité aux petites et moyennes entreprises pour stimuler le développement. Par ailleurs, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est en train d'élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique afin de formuler une feuille de route qui nous permettra d'améliorer et de mettre constamment à jour la collecte et la gestion des

données statistiques en vue d'améliorer les processus de prise de décisions. Dans ce contexte, nous allons mettre en place un système de cartes nationales d'identité biométriques pour collecter et conserver les données démographiques concernant nos citoyens.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est consciente que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation sont essentiels à la bonne santé et au bien-être, en particulier chez les femmes et les adolescents, surtout les adolescentes, et qu'il s'agit par conséquent d'éléments importants pour l'édification de notre nation. Nous, les États Membres à titre individuel et les Nations Unies dans leur ensemble, devons garantir à toutes les femmes, tout au long de leur vie, l'accès à des services complets et intégrés de santé sexuelle et procréative de haute qualité, y compris des méthodes de contraception modernes et des programmes d'éducation sexuelle mis à jour en vue d'assurer le plein respect et la protection de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation des femmes.

Enfin, au niveau de la région du Pacifique, conformément à la déclaration des dirigeants du Pacifique sur les droits de l'homme, nous faisons des progrès dans le renforcement de la volonté politique et des efforts visant à réaliser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits fondamentaux, notamment en promouvant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Nous sommes conscients que la non-reconnaissance des droits des femmes en matière de santé sexuelle et procréative perpétue les inégalités entre les sexes, exacerbe la pauvreté et intensifie les formes conséquentes de discrimination dont les femmes et les filles font l'objet. Dans notre région, nous faisons des progrès modérés visant à donner aux femmes plus d'autonomie pour les questions concernant leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation, sans coercition, discrimination ou violence. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous avançons dans la bonne direction. Nous sommes déterminés à coopérer avec nos partenaires pour le développement sur cette importante question de développement, à condition que nous définissions nous-mêmes les règles de cette coopération.

**M<sup>me</sup> Dwyer** (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous donner cette occasion de prononcer la déclaration que nous avons prévu de prononcer à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 22 septembre. L'Irlande s'associe à la déclaration

prononcée à cette occasion par l'observateur de l'Union européenne (voir A/S-29/ PV.1).

Tout d'abord, l'Irlande tient à remercier le Secrétaire général, le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organisations concernées qui nous ont fourni les rapports pertinents. Nous apprécions en particulier l'ampleur et le caractère participatif de ces exercices et nous estimons qu'ils constituent une base factuelle solide pour nos discussions, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

Il y a 20 ans, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a établi un consensus mondial, à savoir que la reconnaissance et le respect des droits de l'homme doivent être au centre de tout programme de développement. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire du Programme d'action de la CIPD, il est clair que beaucoup de progrès ont été réalisés. Cependant, les rapports dont nous sommes saisis soulignent également qu'en dépit des progrès réalisés dans l'ensemble, il reste beaucoup de tâches inachevées, surtout pour ce qui est de l'autonomisation des femmes et de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative.

À l'instar de conclusions tirées dans d'autres enceintes, ces rapports indiquent que les inégalités persistent, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Nous devons désormais donner la priorité absolue aux personnes qui ont été marginalisées suite aux inégalités et à la discrimination, en particulier les femmes et les filles. Les rapports mettent également en relief les nouveaux défis dont nous devons tenir compte dans le cadre de notre action, y compris les changements climatiques, les migrations, l'urbanisation et l'augmentation des pourcentages que représentent les cohortes de jeunes et de personnes âgées dans nos sociétés.

L'Irlande reste pleinement engagée à jouer son rôle en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. L'an dernier, nous avons lancé notre politique en matière de développement international, et à cette occasion, nous avons réitéré notre engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans le cadre de notre action. Dans le cadre de cette politique, nous avons également exprimé explicitement notre engagement en faveur du Programme d'action du Caire par notre appui aux efforts visant à réduire la mortalité maternelle et infantile, à promouvoir l'accès universel aux soins de santé procréative, y compris les



soins prénatals, et à fournir des services de planification familiale pour garantir une maternité sans risque tout en donnant aux femmes les moyens de maîtriser leur fécondité.

Pour terminer, je tiens à dire clairement que l'Irlande réitère son ferme appui au Programme d'action de la CIPD. Vingt ans après la Conférence du Caire, nous sommes à un moment critique. Alors que nous nous apprêtons à mettre la dernière main au programme de développement pour l'après-2015, il faut faire en sorte que les principes, les objectifs et les engagements non concrétisés de la CIPD et du Programme d'action de Beijing soient au centre de notre programme de développement pour les prochaines années.

**M. Naivalurua** (Fidji) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation fidjienne tient à vous remercier d'avoir convoqué cette séance et d'avoir donné aux membres une occasion de délibérer sur les mesures qui doivent être prises à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

D'emblée, les Fidji saluent le thème choisi pour cette année. C'est un thème on ne peut plus pertinent, en ce moment où nous faisons fond sur les progrès importants réalisés, non seulement en vue de parvenir à un accord sur le programme de développement pour l'après-2015, mais surtout pour en assurer la mise en œuvre effective.

Alors que nous sommes réunis ici 20 ans après la tenue de la CIPD, nous nous souvenons du consensus mondial qui s'était dégagé sur la prise en compte des divers aspects des questions relatives à la population, au développement et aux droits de l'homme. L'attachement des Fidji à ce consensus mondial, ainsi qu'à ses examens ultérieurs, se reflète dans l'évolution des politiques et programmes que nous avons mis en place et qui nous ont permis d'enregistrer beaucoup de progrès au cours des deux décennies écoulées.

Même si les Fidji progressent de manière satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, il reste beaucoup à faire. Nous sommes un petit État insulaire en développement, composé de plus de 300 îles et d'une population à la fois très concentrée dans les zones urbaines et périurbaines et disséminée dans des îles périphériques éloignées les unes des autres. Les menaces supplémentaires qui pèsent sur notre survie du fait de notre vulnérabilité

aux changements climatiques, de la fréquence des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement font qu'il est difficile pour les Fidji d'agir sur l'ensemble des questions centrales définies par la CIPD.

Pour un petit État insulaire en développement, la conjugaison de telles difficultés complique singulièrement la formulation de politiques et la mise en œuvre de solutions pour le développement durable adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle. La disponibilité et l'accessibilité des services de santé sexuelle et procréative sont une composante majeure de ces solutions, notamment pour répondre aux besoins particuliers des groupes les plus vulnérables. La Constitution fidjienne de 2013 prévoit un large éventail de droits civils, politiques et socioéconomiques, y compris le droit à la santé, et l'exercice progressif pour tout citoyen du droit aux soins de santé, notamment la médecine de la procréation.

Les Fidji sont aussi conscientes de l'importance de s'attaquer aux inégalités et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre d'un développement équitable et durable. Cette année, les Fidji ont lancé, la veille de la Journée internationale de la femme, leur politique nationale d'égalité des sexes, qui est notre document de référence pour faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans tous les secteurs et dans tous les domaines de la vie du pays. Le Gouvernement fidjien est déterminé à accroître la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions et aux processus politiques, sociaux et économiques à tous les niveaux. Nous savons que c'est d'autant plus important dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015.

Notre délégation saisit cette occasion pour souligner à quel point les données sont importantes dans la planification du développement. Nous relevons dans les rapports et documents de l'ONU que les données statistiques concernant notre région des îles du Pacifique sont souvent fragmentaires ou manquantes. Nous insistons sur la nécessité de disposer en temps voulu de toutes les données ventilées et vérifiées nécessaires pour pouvoir concevoir des programmes fondés sur des éléments factuels et planifier le développement. Il est urgent d'allouer des ressources suffisantes à cet effet, et nous appelons à une action concertée entre les gouvernements, les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies et les autres parties prenantes pour

faire en sorte de disposer des capacités nécessaires à l'intégration effective de données démographiques ventilées et vérifiées concernant notre région.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme volonté des Fidji de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et de s'attaquer aux domaines prioritaires, en particulier ceux pour lesquels l'examen mondial ou nos propres analyses ont détecté des insuffisances dans la mise en oeuvre ou des besoins plus importants. Afin de garantir une solide stratégie de mise en oeuvre, nous savons que des partenariats qui se renforcent mutuellement sont indispensables. Il faut mobiliser les ressources en provenance de toutes les sources disponibles et solliciter les partenaires dont le degré de coopération n'est manifestement pas encore optimal.

Il est impératif que les efforts nationaux visent à combler les lacunes dans la mise en oeuvre, à promouvoir le Programme d'action de la CIPD et à faire en sorte que les questions couvertes par la CIPD figurent dans le programme de développement pour l'après-2015. Autant d'aspects que les gouvernements et les organismes « chefs de file » des Nations Unies doivent placer en tête de liste de leurs préoccupations si nous voulons que notre planète reste viable pour les générations futures.

**M<sup>me</sup> Namgyel** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, et d'offrir à ma délégation la possibilité de faire part de notre expérience et des problèmes que nous avons rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a profondément changé notre approche en plaçant l'individu au centre des politiques en matière de population et de développement. Elle a en outre focalisé notre attention sur plusieurs domaines pertinents, notamment la croissance économique et le développement durable, l'autonomisation des femmes, l'urbanisation, l'éducation et les technologies. Par ailleurs, comme l'indique le Secrétaire général dans ses rapports (A/69/62 et A/69/122), des avancées importantes ont été réalisées dans le domaine de la population, de la santé, de l'espérance de vie et de la protection des droits de l'homme, et on estime qu'un milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Dans ma propre région, l'analyse détaillée réalisée par l'ONU révèle que d'importantes difficultés subsistent dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Et, même s'il est rassurant de voir que le Programme d'action a été prorogé au-delà de 2014, et que ce processus d'examen permettra de guider et d'orienter le programme de développement pour l'après-2015, un grand nombre de défis requièrent d'urgence l'attention si on veut préserver les progrès et les résultats obtenus depuis le Sommet du Caire.

Le Secrétaire général, dans son rapport, a fort à propos fait ressortir comme suit les défis posés par les inégalités et la durabilité, :

« Le problème le plus redoutable, actuellement, est que ces résultats eux-mêmes, qui se traduisent par l'augmentation constante de la consommation et de l'exploitation des ressources de la terre, sont de plus en plus inégalement répartis, ce qui compromet un développement égalitaire, menace l'environnement et assombrit notre avenir à tous. » (A/69/62, p. 2)

Dans ce contexte, mon gouvernement s'attache à faire en sorte que le développement soit durable et profite à tous. Le Bhoutan est déterminé à demeurer un pays sans effet net sur les émissions de carbone, alors même qu'il s'efforce de surmonter une pauvreté multidimensionnelle et de satisfaire les besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables. L'appui et la coopération continus de nos partenaires de développement, notamment pour mettre en place l'infrastructure nécessaire et renforcer nos capacités de production, seront essentiels à notre succès.

Le Bhoutan connaît actuellement une transformation démographique rapide. Avec environ 65 % de sa population âgée de 25 ans au plus, les perspectives d'un « atout démographique » sont à leur apogée. L'accès à une éducation de qualité et à une formation professionnelle répondant aux exigences de notre processus de développement socioéconomique est donc une priorité majeure. Le Gouvernement encourage de plus en plus le secteur privé à créer les emplois nécessaires. Le développement des compétences, la promotion de l'investissement étranger direct et le développement des petites et moyennes entreprises sont parmi les efforts que nous déployons pour améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes.

L'urbanisation rapide due à l'exode rural s'avère un défi de plus en plus complexe pour le Bhoutan.

Étant donné que 60 % de notre population vit encore dans les zones rurales, le rythme de l'urbanisation va inmanquablement s'intensifier dans un proche avenir et prendre de vitesse notre capacité de fournir aux citoyens les services publics et les infrastructures de base qui s'imposent. Garantir l'accès à la terre, au logement, à l'eau, aux services de gestion des déchets et d'assainissement ainsi qu'aux moyens de subsistance, en particulier pour les pauvres vivant en milieu urbain, est un nouvel aspect des problèmes de développement auxquels nous sommes confrontés.

L'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes doivent demeurer des priorités absolues si nous voulons tirer pleinement parti de la CIPD. À cet égard, le Bhoutan n'a cessé de promouvoir les droits des femmes et d'encourager leur pleine participation au développement socioéconomique ainsi qu'aux processus politiques et de prise de décisions. Le plan quinquennal en vigueur – le onzième du genre – privilégie tout particulièrement la collecte et le suivi des données sexospécifiques, de même que les interventions en faveur de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la gouvernance locale. Il vise à réduire les disparités manifestes entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la représentation politique et de la violence à l'égard des femmes.

Nous relevons aussi, pour nous en féliciter, le rôle important que peut jouer la société civile dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, et nous avons d'ailleurs pris des mesures concrètes pour encourager sa participation. Alors qu'il ne comptait qu'une poignée d'organisations de la société civile en 1994, le Bhoutan enregistre désormais 38, dont 29 organisations d'utilité publique et 9 d'intérêt mutuel. Je saisis cette occasion pour saluer l'appui fourni par tous nos partenaires de développement ainsi que les efforts du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Commission de la population et du développement en faveur de la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action.

En conclusion, je voudrais réitérer que le Bhoutan demeure fermement attaché au Programme d'action de la CIPD et à l'intégration de tous ses aspects dans son processus de planification nationale. Nous espérons que nos partenaires du développement prendront, pour leur part, l'engagement ferme de fournir l'aide financière et technique nécessaire à la réalisation complète des buts et objectifs de ce Programme d'action. Ma délégation est impatiente de participer aux travaux garantissant

que le Programme d'action de la CIPD reste une priorité de premier ordre du programme de développement pour l'après-2015.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de la tenue de la vingt-neuvième session extraordinaire pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Nous tenons en particulier à vous remercier, Monsieur le Président, de donner à tous ceux qui n'ont pas pu prendre la parole durant la session extraordinaire l'occasion de présenter leur point de vue à l'Assemblée générale.

L'examen de la CIPD reconnaît que d'importants progrès ont été accomplis depuis 1994, mais qu'il reste beaucoup à faire si nous voulons réaliser la vision du Programme d'action de la CIPD (A/CONF.171/13/Rev.1, annexe), notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. Les engagements de la CIPD constituent le fondement essentiel d'un programme de développement universellement reconnu, pertinent et durable.

Les femmes dans le monde continuent d'être victimes de violences et de pratiques préjudiciables qui nuisent à leur santé et portent atteinte à leurs droits fondamentaux. En Nouvelle-Zélande et dans notre région du Pacifique, nous faisons face à des taux élevés de violence à l'égard des femmes et nous devons veiller à ce que toutes celles qui ont survécu à la violence puissent accéder immédiatement et en toute sécurité aux services essentiels dont elles ont besoin. Nous devons également redoubler d'efforts pour associer les hommes et les garçons aux initiatives de prévention de la violence.

Dans le monde, les besoins de 220 millions de femmes en matière de contraception ne sont toujours pas satisfaits. Toutes les femmes doivent avoir droit à des informations et à des conseils fiables sur toute une série de moyens de contraception de qualité, accessibles et abordables. En Nouvelle-Zélande, les nouvelles technologies contraceptives ont entraîné une nette amélioration de cet accès. En 2010, par exemple, notre gouvernement a amélioré l'accès aux moyens de contraception réversibles à action prolongée en subventionnant pleinement les implants contraceptifs.

Malgré les progrès accomplis, la persistance des disparités ethniques reste l'un des défis majeurs auxquels la Nouvelle-Zélande se heurte, les populations

maories et du Pacifique étant touchées de manière disproportionnée par des problèmes de santé sexuelle et procréative. Nous devons veiller à ce que les peuples autochtones bénéficient de services appropriés et, fait plus important encore, nous devons nous attaquer aux facteurs sociaux et économiques qui défavorisent ces populations.

La Nouvelle-Zélande cherche également à aider la région du Pacifique à progresser dans le cadre de la CIPD. C'est pourquoi j'ai écouté avec grand intérêt et j'ai applaudi les déclarations faites il y a peu par la Papouasie-Nouvelle Guinée et les Fidji. Notre aide prend essentiellement la forme d'un soutien que nous apportons aux principales organisations multilatérales qui travaillent dans la région, comme le Fonds des Nations Unies pour la population, la Fédération internationale pour la planification familiale et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Nous approuvons les conclusions de l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et estimons que les mesures qui y sont définies sont indispensables pour assurer un accès sans exclusive, non-discriminatoire et équitable aux services, à l'éducation et à l'information. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande demeure fermement résolue à collaborer avec les États Membres pour garantir que le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de la CIPD au-delà de 2014 promeuvent un développement ouvert à tous. Et nous nous attacherons surtout à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

**M<sup>me</sup> Stone** (Australie) (*parle en anglais*) : Les thèmes couverts par la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement occupent une place centrale dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer un monde pacifique, stable et prospère et sont au cœur-même de notre expérience humaine. Si d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), il est scandaleux qu'en ce vingtième anniversaire de la CIPD, nous continuions de lutter pour assurer les droits fondamentaux des femmes et des filles, pour les protéger contre la discrimination et la violence sous toutes ses formes et pour prévenir les mariages et les grossesses précoces. Nous devons non seulement garantir ces droits et ces protections, mais aussi nous attaquer au fait que les femmes et les enfants

sont les principales victimes de conflits de plus en plus violents et de crises humanitaires prolongées aux quatre coins du monde.

Les femmes et les enfants sont soumis à des traitements barbares aux mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui poursuit une politique de viol et d'autres formes de violence sexuelle et physique visant systématiquement les femmes et les enfants. Des filles et des femmes iraqiennes non mariées ont été transportées de force en Syrie pour être données à des combattants de l'EIIL ou pour être vendues en tant qu'esclaves sexuelles et selon certaines informations, un bureau pour la vente des femmes enlevées aurait été ouvert à Mossoul.

Cent-soixante-dix-huit jours se sont écoulés depuis que 273 filles ont été kidnappées par Boko Haram au Nigeria. Nous constatons une augmentation des taux de mariages précoces et forcés en réponse aux déplacements et à l'insécurité. D'après certaines informations, les taux de mariage des enfants ont augmenté de manière inquiétante dans certains groupes de réfugiés syriens. Nous ne pouvons pas collectivement tolérer ces actes qui sont non seulement odieux, mais portent également atteinte aux normes fondamentales mondiales et aux droits des femmes et des filles, qui continuent d'être remis en cause dans beaucoup trop de situations dans le monde. C'est intolérable en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Compte tenu de ces tendances alarmantes, le Programme d'action de la CIPD est aussi important aujourd'hui qu'il l'était il y a 20 ans. Nous devons œuvrer de concert pour promouvoir les droits des femmes et des filles et empêcher que ces droits ne soient érodés. Cela nécessitera engagement et action.

L'Australie s'engage à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des filles dans tous les contextes, y compris dans les situations humanitaires et de conflit. Les femmes et les enfants représentent l'écrasante majorité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et la perte de leur foyer, de leur communauté et de leur filet de sécurité sociale les rend extrêmement vulnérables. Nous ne permettrons pas que les conflits ou les catastrophes deviennent une excuse pour affaiblir notre détermination d'autonomiser et de protéger ces femmes et ces enfants. Dans cette optique, l'Australie contribuera 2 millions de dollars supplémentaires au Fonds de Nations Unies pour la population pour qu'il puisse continuer son travail de protection des femmes et des filles en Iraq. Nous ne



devons pas oublier que les femmes et les enfants qui se trouvent dans des situations périlleuses ont encore des droits et que ces droits doivent être protégés.

L'Australie confirme son attachement au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme d'action de Beijing et aux examens qui ont suivi. L'Australie est également déterminée à veiller à ce que l'égalité des sexes et les droits en matière de santé sexuelle et procréative soient fermement ancrés dans le programme de développement pour l'après-2015.

Lors de la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue à Bangkok en septembre de l'an dernier, l'Australie et la grande majorité des pays de notre région ont appuyé une déclaration axée sur l'avenir qui défend les droits de tous en matière de sexualité et de procréation. Cela démontre qu'en tant que région, nous continuons de promouvoir le Programme d'action de la CIPD et que nous pouvons être encore plus ambitieux dans nos aspirations au titre du Programme d'action.

L'attachement de l'Australie à l'autonomisation et au leadership économiques des femmes et à la protection des femmes contre la violence constitue une priorité que nous mettons en œuvre dans notre pays et à l'échelle internationale par le biais de notre diplomatie et de l'aide que nous octroyons. L'Australie s'est fixé comme objectif pour son programme d'aide qu'au moins 80 % de toutes les activités relatives au développement mettent l'accent sur l'égalité des sexes. La santé maternelle et infantile et la planification familiale sont également des priorités de notre programme d'aide. L'Australie a nommé une ambassadrice pour les femmes et les filles, Natasha Stott Despoja, qui mène des actions internationales afin de faire évoluer les attitudes quant au rôle, à l'importance et à la contribution des femmes et des filles. Nous exhortons les autres pays à faire de même. Cela nous permettrait de créer un réseau mondial puissant qui promouvra les droits des femmes et des filles, notamment les femmes et les filles autochtones, partout dans le monde.

Si nous sommes confrontés à de graves problèmes, nous pouvons tenir la promesse du Programme d'action de la CIPD en continuant de nous pencher sur ces questions importantes et de déployer des efforts conjoints pour honorer nos engagements.

**M. Ferreira** (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et à dire comme le Gouvernement de

la République de Cabo Verde est heureux de prendre la parole à l'occasion de cette séance de suivi de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la présentation du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). Le Gouvernement caboverdien partage la conclusion du rapport selon laquelle le développement durable passe par le renforcement des droits de l'homme, des capacités et de la dignité des personnes dans nombre de secteurs couverts par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Cabo Verde a fait des droits de l'homme le point central de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, en particulier en matière de réduction de la pauvreté, d'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à l'éducation, de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de planification familiale et de protection des droits en matière de procréation. La lutte contre la violence faite aux femmes et l'autonomisation des femmes font partie des principales priorités de notre gouvernement. Dans le rapport annuel qu'il vient de publier, l'UNICEF indique que Cabo Verde est sur le point de réaliser l'objectif 4 du Millénaire pour le développement, relatif à la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Je suis en mesure d'informer l'Assemblée que Cabo Verde est en fait sur le point de réaliser la plupart des OMD.

L'éducation d'une population jeune et la création d'emplois continuent de poser des problèmes considérables au Gouvernement caboverdien. Cependant, en dépit des politiques solides que nous avons mises en place dans ce domaine, la baisse du taux de fertilité et le vieillissement de notre population ont donné lieu à de nouveaux problèmes liés au phénomène de l'immigration, qui met déjà à l'épreuve nos structures sociales et économiques. La compétence et l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans ce domaine revêtent la plus haute importance pour mon pays.

Cabo Verde reste pleinement déterminé à continuer de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD. Nous attachons une grande importance au résultat de notre examen régional et aux conclusions et recommandations de la CIPD pour l'après-2014.

Je termine en soulignant que mon pays compte sur l'appui continu du FNUAP afin de mettre en œuvre les 15 recommandations formulées dans le rapport sur l'examen de Cabo Verde.

**M. Hassan** (Soudan) (*parle en arabe*) : En tout premier lieu, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session et à vous souhaiter plein succès. Je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué cette séance importante consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de son rapport sur la question, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). Nous remercions par ailleurs le Fonds des Nations Unies pour la population et les commissions régionales d'avoir facilité les examens opérationnels menés dans nos États et nos régions.

Nous tenons à souligner ici que l'un des principaux défis que nous devons relever aujourd'hui consiste à déployer des efforts pour éliminer la pauvreté. Ces efforts doivent être coordonnés et concertés à tous les niveaux si nous voulons éliminer les causes profondes de la pauvreté et lutter contre les changements climatiques, qui sont aujourd'hui étroitement mêlés à la lutte contre la pauvreté. La sécurité alimentaire et le chômage sont les principales questions à régler.

Nous tenons à souligner qu'il importe de renforcer la coopération internationale et les partenariats partout dans le monde, de coordonner les activités visant à élaborer des politiques environnementales qui permettront de réaliser une croissance économique équitable et durable, et de mobiliser les ressources financières nécessaires. Il importe également d'évaluer les problèmes pertinents en tenant compte du niveau de développement de chaque pays, et d'œuvrer à une transition sans heurt vers le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, nous tenons à rappeler la CIPD de 1994, durant laquelle a été adopté un programme d'action fondé sur les droits de l'homme et le principe de durabilité. L'objectif était de permettre aux populations d'exercer leur droit à participer au développement en améliorant la qualité des services de santé et de l'éducation, et en promouvant la bonne gouvernance sans discrimination fondée sur la race, la couleur de peau ou la religion.

Le Soudan traverse une phase de transition démographique, puisque selon le dernier recensement effectué en 2008, il comptait 30 millions de citoyens, chiffre qui devrait être multiplié par deux d'ici à 2035. La réalité démographique exige que nous élaborions des stratégies nationales pour améliorer notre situation démographique, ainsi que la qualité de vie et le bien-être de la population.

La sécession du Soudan du Sud en 2011 a donné lieu à une nouvelle réalité économique, démographique et politique au Soudan, et cela exige de mobiliser l'appui nécessaire pour mettre à jour nos données démographiques en effectuant un nouveau recensement et en menant des enquêtes nationales détaillées et des études intensives pour planifier le développement avec minutie.

La situation en matière d'immigration, nous l'avons vu, a considérablement évolué, et ce du fait des flux ininterrompus de migrants, qu'ils soient internes ou transfrontières. Parce qu'il partage des frontières avec sept autres pays, le Soudan est considéré comme un pays de transit, ce qui fait du trafic de personnes, notamment les femmes et les enfants, un problème considérable. Il faut donc déployer des efforts concertés aux niveaux national et régional en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud, et au niveau international en créant des partenariats entre les services d'immigration. Nous devons transformer les problèmes en possibilités de développement pour les pays concernés.

Le Soudan a honoré ses engagements en matière d'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement. Il continue néanmoins d'être confronté à de véritables défis, en raison des sanctions économiques et du fardeau de la dette extérieure qui ont des effets négatifs sur tous les aspects du développement et de la prestation des services essentiels dans le pays.

Malgré toutes les restrictions qui l'étouffent, le Soudan a réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le Gouvernement de mon pays a en effet adopté de nombreuses politiques visant à encourager la participation accrue des femmes et, ainsi, le nombre de femmes occupant des fonctions publiques et des postes de direction a pu augmenter, de même que la participation politique des femmes, en particulier au niveau de la prise de décisions. Le Gouvernement soudanais a continué de faire tout son

possible pour faire reculer le taux de pauvreté, grâce à des programmes de sécurité sociale, à des projets de microfinancement et à des réseaux de protection sociale pour soutenir les familles pauvres, en plus des programmes visant à accroître le niveau de vie et à faire reculer le taux de chômage des jeunes. S'agissant de la baisse des taux de mortalité maternelle et infantile, le Gouvernement soudanais a poursuivi sa politique visant à améliorer l'état de santé des mères et des enfants, en particulier grâce à la vaccination des enfants. Le Gouvernement déploie actuellement des efforts considérables pour lutter contre le VIH/sida et le paludisme et d'autres maladies endémiques. Son ambition est désormais de généraliser les programmes d'assurance maladie et les programmes de traitement destinés aux enfants de moins de 5 ans.

C'est pourquoi nous demandons à l'ONU et aux institutions spécialisées des Nations Unies de contribuer à ces projets, notamment dans les zones de conflit où les habitants commencent à rentrer volontairement chez eux pour reprendre le cours de leur vie et vaquer à leurs activités courantes. Le Soudan a participé à l'examen opérationnel et à tous les examens menés au niveau régional, dans le monde arabe et en Afrique, parce qu'il est attaché au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi qu'au programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes également d'accord avec les conclusions des examens régionaux et mondiaux, concernant le fait que ce programme n'a pas été pleinement mis en œuvre et qu'il faut poursuivre sa mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs qui y sont fixés, par la conjugaison des efforts et l'établissement de partenariats à tous les niveaux, d'autant que les perspectives de développement sont aujourd'hui bien meilleures qu'elles ne l'étaient en 1994. Nous devons absolument investir dans la jeunesse et trouver plus d'occasions de la faire participer aux processus de développement et de paix en vue d'un avenir meilleur.

Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/69/122 souligne l'importance de la bonne gouvernance et de la responsabilité pour garantir l'application du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Il met l'accent sur la nécessité de consolider les liens de coopération et les partenariats efficaces pour appuyer les stratégies de développement nationales en vue d'intégrer la dynamique démographique. Nous insistons donc sur le rôle central du système des Nations Unies pour appuyer et renforcer les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme

d'action de la CIPD au-delà de 2014 ainsi que le programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, ma délégation signale que mon pays est maintenant sur le point d'entrer dans une nouvelle phase politique importante, compte tenu de l'initiative lancée par le Président de la République, S. E. M. Omer Hassan A. Al-Bashir, le 27 janvier de cette année, en vue de mener un dialogue national sans exclusive pour assurer la participation de l'ensemble des forces politiques du pays à la prise de décisions. Le dialogue engagé au Soudan ne porte pas sur l'identité de ceux qui gouvernent le Soudan mais sur la façon dont le pays est gouverné, et ce, afin de concrétiser notre aspiration à la stabilité et au développement de manière à pouvoir achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

**M. de Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne saisit cette occasion pour féliciter et remercier vivement le Secrétaire général pour les documents justificatifs fournis. Les rapports du Secrétaire général (A/69/62 et A/69/122) montrent que les États Membres ont fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Nous avons sensiblement fait reculer la pauvreté et amélioré l'accès aux services de santé et aux services éducatifs de même que la qualité de ces services. Depuis la CIPD, tenue au Caire, des droits en matière de procréation ont été obtenus dans le monde entier. Il est admis dans les documents issus des conférences régionales que, du point de vue de la population et du développement, une éducation sexuelle complète et basée sur des données factuelles est un des moyens de faire des progrès.

À l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire du Programme d'action du Caire, le Brésil réaffirme son plein attachement et son appui sans faille aux initiatives de l'ONU visant à promouvoir les objectifs du Programme et confirme les engagements pris par la suite. Le Brésil a souscrit au Consensus de Montevideo sur la population et le développement, adopté par la région d'Amérique latine et des Caraïbes en 2013, qui non seulement reconnaît qu'il importe de garantir à tous les droits en matière de santé et de procréation et l'égalité des sexes mais favorise également des engagements progressistes concernant l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Le Consensus de Montevideo a montré la voie en ce qui concerne l'appui à une éducation

sexuelle complète et à la reconnaissance du droit à un avortement légal et pratiqué dans de bonnes conditions, à l'accès à des moyens de contraception d'urgence et à la reconnaissance du travail non rémunéré.

En vue d'évaluer les résultats des politiques mises en œuvre à cet égard dans le cadre du Programme d'action de la CIPD et de les améliorer, le Brésil a donné, en 2012, une nouvelle impulsion aux travaux de sa commission nationale de la population et du développement. Cette commission est composée de représentants de différents ministères et organisations de la société civile qui contribuent à l'élaboration de stratégies intégrées dans des domaines tels que le traitement du VIH/sida et la santé sexuelle et procréative. Nos politiques publiques relatives aux droits en matière de santé sexuelle et procréative correspondent aux principes énoncés dans le Programme d'action du Caire. Conformément à la notion qu'il faut fournir des soins complets aux femmes, le Brésil s'efforce de garantir le libre exercice des droits en matière de sexualité, de planification familiale et d'accès à des soins prénatals et à des soins pendant et après l'accouchement humanisés, ce qui s'accompagne d'un net recul de la mortalité maternelle.

Le Brésil a fait beaucoup de progrès depuis la CIPD. La part de la population brésilienne vivant en-dessous du seuil d'extrême pauvreté représente aujourd'hui un tiers seulement de ce qu'elle était lorsque la Conférence a eu lieu au Caire. Le revenu par habitant des 10 % les plus pauvres de la population a augmenté près de quatre fois plus rapidement que celui des 10 % les plus riches, et cela s'est traduit par un recul sans précédent des inégalités dans le pays. Les conditions de travail se sont très nettement améliorées et le taux de chômage annuel tourne actuellement autour de 5 % en moyenne, un des plus bas au monde – et ce, malgré la crise économique et financière de 2008, dont de grandes économies ne se sont toujours pas totalement relevées. Le revenu moyen du travail est aujourd'hui supérieur de 60 % à ce qu'il était il y a 20 ans. L'espérance de vie a augmenté de près de 10 ans, et le taux de mortalité infantile est quatre fois plus faible qu'en 1994. Aujourd'hui, moins de 1 % des municipalités brésiliennes affichent un indice de développement humain très faible, contre 85 % au début des années 90.

Le Brésil a également avancé dans l'adoption d'un cadre juridique tenant compte des catégories vulnérables de la société. Depuis 2011, en vertu d'une décision de la Cour suprême de justice, le Brésil reconnaît et garantit

les mêmes droits pour les unions entre personnes de même sexe.

De nombreux défis nous attendent. Le taux de mortalité maternelle et le nombre de grossesses non désirées chez les adolescentes doivent reculer plus rapidement. Les taux de chômage des jeunes et d'abandon prématuré de la scolarité doivent baisser. Les écarts entre les sexes persistent dans le pays, de même que les asymétries au sein de la famille, dans la sphère sociale et sur le marché du travail, aussi bien dans le secteur privé que public, ainsi que des inégalités raciales marquées et tenaces pour ce qui est des chances et des débouchés offerts. C'est là qu'entrent en jeu des programmes gouvernementaux tels que le programme national pour l'accès à l'enseignement technique et à l'emploi, Bolsa Familia et tant d'autres, en vue de renverser la tendance négative observée jusque-là et qui est due au fait qu'on n'a pas prêté une attention suffisante, et ce pendant de longues années, aux groupes marginalisés et vulnérables, aux personnes démunies et aux personnes défavorisées.

Le monde enregistre encore des niveaux d'inégalité inadmissibles, aggravés par de nombreuses formes de discrimination. Les progrès dans la réalisation des droits fondamentaux – comme les droits liés à la sexualité, l'éducation sexuelle complète, le droit de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, l'état civil, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle, le respect de la diversité et la pleine protection des droits de tous les migrants – ont été lents et fragmentés. Nous formons l'espoir qu'un consensus général dégagé à l'ONU sur une nouvelle vision du développement durable basée sur le document final de la Conférence Rio+20 – « L'Avenir que nous voulons » – rapprochera la communauté internationale et lui permettra de coopérer efficacement afin de surmonter ces obstacles fondamentaux.

Les 17 objectifs et les 169 cibles adoptés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable servent de cadre intégré à cette nouvelle vision. C'est un résultat historique que nous souhaitons préserver en tant que base principale d'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, qui doit être adopté dans un an.

Nous accordons de l'importance aux dimensions sociale et humaine de cette nouvelle série d'objectifs et de cibles – allant de l'élimination de la pauvreté à l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative,



en passant par la lutte contre les inégalités dans un contexte de croissance économique, d'intégration et de pérennité. C'est un programme qui vise à être universel par nature tout en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et en développement.

Nous devons maintenant veiller à faire en sorte que les moyens de mise en œuvre soient clairement identifiés et qu'ils soient à la hauteur de nos ambitions, en termes de promesses d'aide publique au développement, de marge de manœuvre des pays en développement, et de mobilisation nationale et internationale des ressources et de la technologie. Nous devons privilégier des indicateurs adéquats et efficaces, avec l'appui des Nations Unies, des entités nationales compétentes des États Membres et des groupes de la société civile concernés.

La réalisation des droits implique de promouvoir l'égalité et l'équité entre les pays et au sein des pays, de garantir le respect de la diversité, d'améliorer l'éducation, les conditions de travail et les possibilités d'emploi pour tous. Le développement exige que l'Organisation des Nations Unies crée des synergies et fasse preuve de leadership au niveau mondial. C'est à cet égard que nous devons réaffirmer sans ambiguïté aucune que le droit au développement est un droit fondamental, universel et inaliénable.

Si nous voulons vraiment régler les questions de population et de développement, et je pense que nous le voulons, ce qui précède doit être notre principale tâche. Dans cet esprit, je voudrais réaffirmer le plein attachement du Brésil au Programme d'action de la CIPID, aux principales actions en vue de la poursuite de sa mise en œuvre et aux conclusions et recommandations du Secrétaire général.

**M. Ruiz** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la Colombie vous remercie de cette occasion qui lui est donnée de réaffirmer notre attachement aux objectifs ayant trait à la population et au développement et à leur réalisation au-delà de 2014.

En 1994, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le Plan d'action du Caire pour garantir à toutes les personnes une vie sans discrimination, dans des conditions équitables et à l'abri de la pauvreté, ainsi que le plein respect de tous les droits, notamment les droits liés à la sexualité et à la procréation. Nous nous sommes fixé pour objectif la pleine mise en œuvre du Plan d'action à l'horizon 2014, et aujourd'hui nous

pouvons parler d'innombrables et fondamentales avancées enregistrées en faveur de l'ensemble de nos populations. Dans le cas de la Colombie, ce programme aura été essentiel pour orienter nos politiques publiques en la matière.

La Colombie a enregistré d'importants progrès dans sa lutte contre la pauvreté. Plus de 2,5 millions de personnes ont été sorties de la pauvreté au cours des quatre dernières années, un chiffre qui n'est pas seulement en corrélation avec les revenus, mais qui reflète aussi la considération multidimensionnelle qui intègre des variables comme l'éducation, la santé et le travail, entre autres. Cette vision multidimensionnelle de la pauvreté nous a permis de constater une amélioration véritable et durable de la qualité de vie des personnes. En outre, mon pays a adopté une politique intégrale des droits de l'homme, basée sur une approche différentielle qui tient compte des besoins des enfants, des jeunes et des adolescents, des femmes, de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, des autochtones, des Afro-Colombiens, des handicapés et des personnes âgées.

Entre autres réalisations, je me dois d'insister aujourd'hui sur les progrès accomplis sur la voie de l'élimination de la mortalité maternelle et infantile. Il m'est aussi agréable de signaler que nous avons beaucoup progressé dans la prévention des grossesses chez les adolescentes.

Le programme ayant trait à la population et au développement nous a permis d'entreprendre des actions concrètes en vue de garantir les droits liés à la sexualité et à la procréation de toutes les personnes, sans discrimination aucune, en tant que droits universels de la personne. Voilà pourquoi, dans le cadre des objectifs de développement durable, la Colombie a préconisé l'inclusion d'un objectif dans ce sens. La synergie entre les questions de population et de développement et les objectifs de développement durable est indéniable, en raison du fait que le développement doit être multidimensionnel et doit être axé sur les personnes.

À la présente session de l'Assemblée générale, nous serons appelés à débattre des objectifs de développement durable. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que ces objectifs peuvent transformer les conditions de vie des personnes et des populations, et la situation dans nos États, et qu'elles sont, sans nul doute, la clef de la réalisation des objectifs fixés au Caire en 1994.

**M. Kydyrov** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui qui, je l'espère, sera fructueux.

Bien que le monde ait beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPID), adopté en 1994, n'en reste pas moins d'actualité. En outre, la forte interdépendance des questions de développement, environnement et bien-être humain, soulignée dans le Programme d'action de la CIPID, forme une base solide pour le développement durable et pour le programme de développement pour l'après-2015.

Je voudrais informer l'Assemblée générale que, malgré les processus politiques complexes au Kirghizistan et les difficultés économiques dont souffre le pays, nous avons fort bien avancé dans la mise en œuvre du Programme d'action. La nouvelle Constitution de la République kirghize, adoptée après la révolution de 2010, proclame que le Kirghizistan est un État à orientation sociale. Il convient de noter que la Commission européenne pour la démocratie par le droit, Commission de Venise, s'est félicitée de la section de la Constitution qui porte sur les droits de l'homme et les libertés.

À ce jour, mon pays a ratifié sept des neuf principales conventions internationales des Nations Unies portant sur les droits de l'homme. En outre, le Kirghizistan a souscrit à plus de 40 obligations et normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, en vertu des instruments juridiques de l'Organisation des Nations Unies, des principales conventions de l'Organisation internationale du Travail et de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

La plupart des normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ont été intégrées dans notre législation nationale. Le Kirghizistan a adopté 25 actes de droit normatif pour protéger les droits et les intérêts légitimes des enfants. Une législation garantissant l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes et une protection sociale, et juridique contre la violence sont à la base de toute politique équitable en matière d'égalité entre les sexes. Pour réguler efficacement les flux migratoires et les tendances démographiques, nous avons adopté des lois portant sur des sujets tels que les migrations externes, les migrations internes, les migrations

internationales de la main-d'œuvre, les réfugiés, la prévention et la lutte contre le trafic des personnes, ainsi que nombre d'autres instruments juridiques portant sur des questions sociales et de protection de la santé. Le Kirghizistan attache également une grande importance à l'amélioration des soins de santé et à la lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à la prévention de ses effets sur notre développement socioéconomique. Il convient de noter que la mortalité infantile a été sensiblement réduite ces dernières années, et que nous avons accompli des progrès dans le domaine de la santé procréative.

Le Kirghizistan a également réussi à appliquer le Programme d'action pour ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur condition politique et sociale. La représentation des femmes et des jeunes aux niveaux décisionnaires a nettement augmenté. Ces dernières années, nos femmes ont occupé des postes haut placés, notamment ceux de président, de président de la Cour Suprême et de ministre, ainsi que de chef dans d'autres institutions gouvernementales. Aujourd'hui, les femmes constituent près d'un tiers des membres du Parlement du pays.

Les nouvelles difficultés auxquelles se heurte le développement économique ont abouti à une hausse du chômage, qui joue un rôle majeur dans les migrations internes et externes, notamment au sein de la population jeune. L'analyse de la situation du pays en termes de démographie et d'emploi montre que la tendance à la hausse de la migration de main-d'œuvre depuis le Kirghizistan vers les pays étrangers va se poursuivre pendant cinq ans encore au moins. Bien que cette tendance soit promise à se traduire par une baisse du chômage, elle aura une influence négative sur l'évolution démographique, sur la population active et sur l'institution de la famille.

Malgré nos progrès, il reste encore beaucoup à faire. La poursuite de l'autonomisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, la protection de l'enfance, l'emploi des jeunes et l'amélioration de la protection sociale des personnes âgées et handicapées sont devenus des objectifs prioritaires pour l'avenir que nous voulons. Pour atteindre ces objectifs, nous avons adopté une stratégie nationale de développement durable pour 2014-2017, par laquelle l'on s'attache à améliorer l'efficacité des soins de santé et de l'éducation, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le rôle de la famille, l'égalité des sexes et la protection sociale.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Kirghizistan est fermement déterminé à renforcer la coopération internationale et à consolider des partenariats efficaces avec le Fonds des Nations Unies pour la population et avec d'autres institutions des Nations Unies. C'est la seule manière de véritablement faciliter une application pleine et entière du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

**M. Laassel (Maroc) :** C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à la présente session extraordinaire sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Je saisis cette occasion pour remercier le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de l'attention qu'il a accordée à cette thématique, à travers les nombreux événements organisés, les rapports publiés et l'appui accordé aux pays en développement pour les faire bénéficier des meilleures expériences en matière de politiques de population et de développement.

Depuis l'adoption du Programme d'action du Caire en 1994, des progrès importants ont été réalisés, et ont fait l'objet d'examen périodiques en 1999, en 2004, en 2009, et, enfin, lors de l'examen complet du Programme d'action de la CIPD, tenu en avril 2014 à l'occasion de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement. Mon pays, le Royaume du Maroc, se réjouit des nombreuses consultations et enquêtes réalisées, avec le soutien du FNUAP, qui ont permis de mesurer les avancées, et d'identifier les difficultés qui continuent d'entraver l'atteinte des objectifs fixés par la Conférence du Caire. De même, les examens réalisés en 2013, lors des Conférences régionales, en collaboration avec les Commissions régionales des Nations Unies, ont permis une concertation transparente et sans exclusive au niveau régional, au sujet du suivi du Programme d'action au-delà de 2014 et du programme de développement pour l'après-2015.

Le Maroc a accompli des progrès dans de nombreux domaines relatifs, entre autres, à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive. La prévalence contraceptive a enregistré un accroissement sensible, et la mortalité infantile et maternelle a nettement reculé au cours des 20 dernières années, passant respectivement de 76,1 pour mille en 1991 à 30,5 pour mille en 2011, et de 332 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1992 à 112 décès en 2010. Le recours à une consultation prénatale et la proportion d'accouchements

assistés ont également connu des progrès importants, atteignant en 2011 77,1 % et 73,6 %, respectivement.

Par ailleurs, en plus de la Stratégie de la santé reproductive et du Programme national de planification familiale, le Maroc a mis en place la Stratégie de la santé des jeunes, pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adolescents, notamment en termes d'information, d'éducation et de prestations cliniques en matière de prévention des grossesses non désirées, des risques liés aux avortements à risque, ainsi que de prévention et prise en charge des maladies sexuellement transmissibles et de la violence fondée sur le genre.

Sur le plan démocratique, le Maroc a engagé des réformes audacieuses, au niveau tant institutionnel que législatif. La révision de la Constitution, les réformes des codes pénal, électoral, de la famille, de la nationalité et du travail, ainsi que l'adoption d'une régionalisation avancée s'inscrivent dans ce cadre. Parallèlement à ces réformes, le Royaume a mis en place des institutions dont la mission est de veiller aux règles de bonne gouvernance, à la protection des droits et des libertés et au renforcement de la démocratie participative.

Cette marche assurée vers la réalisation d'un projet de société garantissant l'effectivité des droits et des libertés est renforcée par les efforts du Royaume visant l'harmonisation du droit national et l'alignement des politiques publiques sur les conventions ratifiées au niveau international. La levée des réserves concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'approbation du Protocole facultatif s'y rapportant s'inscrivent dans cette lignée.

Les résultats atteints en 20 ans, depuis la Conférence du Caire, sont encourageants, mais demeurent inégaux selon les régions, les pays, et à l'intérieur de ces mêmes pays. À ces difficultés s'ajoutent de nouveaux défis dans un contexte en perpétuel changement, marqué par une mondialisation accélérée et des mutations conséquentes, notamment en termes de modes d'organisation familiale, de besoins émergents des jeunes, de vieillissement de la population, d'urbanisation accélérée des pays en développement et d'aggravation des disparités.

De surcroît, la mobilisation des ressources continue d'être préoccupante. Certes, la mobilisation interne des ressources doit être encouragée et diversifiée, mais sans une contribution efficace de la communauté des donateurs, il serait difficile d'atteindre les objectifs

du Programme d'action du Caire, qui demeurent valides au-delà de 2014, comme l'avait souligné la résolution 65/234, adoptée en 2010.

La délégation du Royaume du Maroc soutient fermement ce processus, qui réaffirme la validité des objectifs du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, et appuie leur inclusion dans le cadre du nouveau programme de développement pour l'après-2015.

**M. Bristol** (Nigéria) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter du brio avec lequel vous dirigez l'Assemblée générale à la présente session et, qui plus est, de nous avoir donné l'occasion de partager nos vues sur les questions importantes, qui découlent de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), pour l'amélioration et le développement de la condition humaine au-delà de 2014,.

Le présent débat ayant lieu peu après la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014, qui s'est tenue le mois dernier, le Nigéria estime qu'il s'agit d'une autre occasion opportune offerte aux États Membres d'échanger des idées sur les meilleures pratiques requises pour transformer la vie des populations pauvres et vulnérables. Nous sommes d'avis que la communauté internationale doit profiter de cette occasion pour donner forme à deux programmes mondiaux de développement très importants : le Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il faut accorder une importance particulière à la nécessité d'adopter un cadre efficace pour examiner les tendances démographiques actuelles et les politiques en vigueur y relatives afin de cerner tous les problèmes de développement émergents dans le cadre de ces deux programmes.

Le Nigéria réitère également qu'il faut consentir des efforts concertés pour évaluer la quantité et la qualité des investissements faits dans le but d'améliorer les conditions de vie des différentes composantes de la population, en particulier les jeunes, les femmes et les filles, ainsi que des personnes âgées. À cet égard, nous réitérons notre attachement à la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD +20. Nous voudrions cependant souligner que ce programme doit porter sur les priorités suivantes.

Des investissements de qualité dans l'éducation, les soins de santé, l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes sont indispensables pour toucher les dividendes de la démocratie. Il faut éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Il faut améliorer la santé sexuelle et procréative des adolescents, des jeunes et des femmes, surtout en vue d'accélérer la promotion des pratiques de planification familiale. Il faut réduire à moins de 10 % les taux de décès maternels évitables et de décès des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans. Il faut donner la priorité aux mesures visant à protéger les femmes, les filles et les enfants contre la violence, notamment ceux qui se trouvent dans des situations précaires et de conflit. Il faut appuyer les politiques de nature à décourager les mariages précoces. Il faut institutionnaliser la sécurité sociale en vue d'apporter une assistance aux personnes âgées, en particulier les femmes.

Nous devons intégrer la dynamique des populations dans l'ensemble de nos programmes de population et de développement. Nous devons aider à renforcer les capacités et accroître les investissements dans la technologie, dans la collecte, l'analyse, la ventilation, la diffusion et la communication de données et dans les stratégies de gestion à même de garantir un suivi et une évaluation efficaces des politiques et des programmes. Nous devons donner la priorité aux programmes d'action favorables à la sécurité des personnes et des biens et qui promeuvent une stabilité interne durable. Enfin, nous devons promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation.

Le Nigéria appelle toutes les parties prenantes à coopérer par l'entremise de partenariats sans conditions et du leadership mondial de l'ONU alors que nous entrons dans cette nouvelle phase.

**M. Grima** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte se félicite de la tenue de cette séance organisée en complément de la session extraordinaire qui s'est tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de son Programme d'action.

Une réorientation des politiques a été proposée lors de cette Conférence internationale qui a eu lieu au Caire en 1994, lorsque la communauté internationale a convenu que la démographie ne se limitait pas à recenser la population, mais plutôt à lui donner l'importance voulue. Par l'entremise du Programme d'action, les États se sont engagés à améliorer la vie des personnes en décidant de ne plus mettre l'accent sur les chiffres et de placer les droits de l'homme au cœur des questions



relatives à la population et au développement. Grâce à cette approche, l'exercice et la protection des droits de l'homme ont à leur tour contribué à améliorer des vies humaines et à promouvoir le bien-être de tous.

La Déclaration et le Programme d'action de la Conférence de 1994 constituent un point de référence pour d'autres processus et documents essentiels, tels que le Programme d'action de Beijing. En fait, les principes adoptés au Caire ont été reconfirmés six années plus tard, lorsque les dirigeants du monde ont adopté la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont été un élément central des travaux de l'Organisation des Nations Unies au cours des 14 dernières années. À moins d'un an de leur échéance, il importe que les États Membres poursuivent leurs efforts en vue de la réalisation des OMD. Le processus qui s'ensuivra fera fond sur les succès enregistrés et s'attachera à combler les lacunes. Le programme pour l'après-2015 doit permettre d'accomplir les tâches inachevées dans le cadre des OMD.

Le développement économique et le développement social continuent de faire partie intégrante de l'héritage du Caire – ils en sont les piliers – et, avec le développement durable, ils restent des facteurs dominants du programme de développement actuel. Toutefois, les progrès qui seront réalisés dans le cadre de la CIPD au-delà de 2014 doivent être universels et profiter à toutes les composantes de la société en vue de l'édification d'une société sans exclusive et sans laissés pour compte. Ce programme doit également permettre de renforcer d'autres secteurs, comme l'agriculture, l'énergie, les transports, l'environnement, l'eau et la santé.

En outre, tout programme de développement visant à garantir le bien-être et la durabilité au niveau individuel et collectif doit garantir la dignité et les droits fondamentaux de tous les individus. Malte estime que le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés, et dans ce sens, se félicite de la tendance en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le domaine de la coopération pour le développement. Une telle approche contribue au respect, à la protection et à l'exercice des droits de l'homme sur le plan universel.

Les progrès réalisés depuis l'adoption du Programme d'action dans l'amélioration des moyens de subsistance sont évidents. Au nombre de ces résultats concrets, on peut citer la promotion de la condition

des femmes. Désormais, la plupart des sociétés reconnaissent qu'il importe de renforcer la pleine participation des femmes dans tous les secteurs de la société et déploient des efforts dans ce sens. Par exemple, la CIPD nous a aidés à promouvoir l'importance de l'indépendance économique des femmes et leur rôle dans la prise de décisions, en particulier pour ce qui est de la participation à la vie politique, en tant que moyen de promouvoir le développement et des sociétés plus saines.

Grâce à la CIPD, nous avons également constaté une augmentation du taux de scolarisation, qui est aussi un moyen de promouvoir le développement et l'égalité des sexes et de changer les stéréotypes sexistes et les attitudes discriminatoires. Au cours de ces 20 dernières années, nous avons constaté une réduction de l'extrême pauvreté. Il y a également eu des baisses significatives de la mortalité maternelle et une augmentation du nombre d'accouchements pratiqués avec l'aide d'agents de santé qualifiés. Cela dit, nous n'avons pas atteint tous nos objectifs et nous devons en faire davantage.

Le monde passe par des moments difficiles et délicats. La prévalence de la pauvreté; les changements climatiques; les maladies comme le paludisme et le VIH/sida; la pandémie à virus Ebola; le terrorisme; les maladies naturelles; la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; et le trafic d'armes et de drogues ne font qu'exacerber les risques auxquels notre génération est confrontée et menacent parfois la survie même de nos populations. Ces crises et ces menaces font obstacle au Programme d'action du Caire et aux OMD et les mettent hors de notre portée, à moins que nous ne renouvelions nos efforts pour remédier à ces situations difficiles qui nous empêchent d'assurer la protection des générations présentes et futures.

Nous regrettons que ces derniers temps, le Programme d'action de la CIPD ait été associé uniquement aux droits liés à la procréation. Même si les chapitres VII et VIII sont des éléments importants du Programme d'action de la CIPD, il faut aussi apprécier et prendre en compte les autres chapitres et le Programme d'action dans son intégralité. Comme nous l'avons fait au Caire il y a de nombreuses années de cela, nous tenons à réitérer notre position sur les droits en matière de procréation et notre position de longue date qu'aucune recommandation ni aucun engagement ne peut entraîner, en quelque cas que ce soit, une obligation pour une partie, quelle qu'elle soit, de considérer l'avortement comme une forme légitime de droits, de

services ou de produits liés à la santé procréative. Malte demeure convaincue que toute discussion sur les droits et les services relatifs à la santé procréative ne peut être menée en dehors du cadre de l'un des droits humains les plus fondamentaux – le droit à la vie.

Malte est fermement convaincue que le droit à la vie appartient à l'enfant à naître dès la conception et que, par conséquent, le recours à l'avortement comme moyen de résoudre des problèmes de santé ou de société constitue un déni de ce droit. C'est dans ce cadre des droits de l'homme – le droit à la vie – que Malte a, ces 20 dernières années, accordé une grande importance à la Déclaration et au Programme d'action du Caire. Malte restera déterminée à mettre en œuvre les valeurs et les objectifs de la CIPD dans cet esprit. Le Programme d'action de la CIPD est un document de référence qui sert de guide en vue d'améliorer les conditions de vie et la dignité de tous. Ses chapitres se fondent sur l'idée que nous devons tous nous efforcer d'améliorer la vie humaine en promouvant et en protégeant les droits de l'homme. Depuis 1994, les débats se focalisent inlassablement sur la manière de mettre en œuvre cette conviction.

Tandis que nous avançons et que l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement arrive à son terme, la communauté internationale doit réaffirmer ses engagements et redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs et les engagements fixés par la CIPD. Elle doit en outre faire fond sur la CIPD et travailler d'arrache-pied afin de parvenir à un consensus sur un programme de développement pour l'après-2015 à même de saisir les occasions et de relever les défis du monde d'aujourd'hui.

Nous pensons que les travaux concernant le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement doivent s'appuyer sur une évaluation critique des succès de la CIPD, des OMD et des engagements pertinents pris par la suite. Au cours de ce processus, il faudra identifier les domaines où des succès ont été enregistrés, ainsi que ceux où des améliorations sont nécessaires, lesquels guideront notre réponse face aux problèmes actuels de développement au-delà de 2015.

**M. Giorgio** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance.

Tout d'abord, je tiens à exprimer l'attachement de l'Érythrée au Programme d'action de la Conférence

internationale sur la population et le développement (CIPD). L'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD entreprise à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, en avril dernier, a été le fruit de longues et intenses négociations intergouvernementales. Elle portait sur plusieurs questions importantes qui sont essentielles à nos valeurs fondamentales s'agissant de faire progresser le Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. À cet égard, il importe que la stratégie de développement soit prise en mains par les pays eux-mêmes, et tienne compte des conditions, des priorités et des besoins particuliers de chaque pays.

Tandis que de nombreux s'attachent à relever les défis des changements démographiques, de la pauvreté, des inégalités sociales, des migrations internationales, de l'urbanisation rapide et des changements climatiques, il est essentiel d'intégrer la dynamique des populations dans la planification du développement aux niveaux national, régional et international. S'agissant des liens entre le Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, le programme de développement pour l'après-2015 et les autres objectifs convenus au niveau intergouvernemental, il est indispensable que l'objectif principal soit l'élimination de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes.

Afin d'honorer les engagements que nous prenons – et que nous avons pris – au sein de diverses instances, il convient de renforcer la coopération, la coordination et la participation sans exclusive de toutes les parties prenantes. Pour ce qui est de la prestation des services de base, l'Érythrée met l'accent sur la participation des communautés au niveau local dans le but de promouvoir l'autonomie et de réduire la dépendance. En mobilisant les collectivités et en les incitant à participer à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation des programmes de développement, l'Érythrée a réussi à atteindre les quatrième, cinquième et sixième objectifs du Millénaire pour le développement. Cette importante réalisation a été annoncée lors d'une manifestation parallèle, organisée conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, pendant le débat général de la présente session.

Toutefois, pour conserver ses acquis, l'Érythrée a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire. Elle doit notamment faire fond sur ces acquis après les avoir consolidés, en promouvant l'autonomisation des femmes et des filles, en améliorant l'accès à des services de soins de santé et de procréation renforcés, en intensifiant les

efforts destinés à mettre un terme aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines, en continuant de renforcer les capacités humaines, en particulier chez les jeunes, et en améliorant la collecte, l'analyse et la diffusion de données.

Depuis la tenue de la CIPD, en 1994, les phénomènes de migration sont devenus une caractéristique de plus en plus marquée de la mondialisation, apportant avantages et inconvénients aux pays d'origine, de transit et de destination. À cet égard, le lien qui existe entre

les migrations et le développement doit être pris en considération de manière globale.

Je voudrais terminer en remerciant le Fonds des Nations Unies pour la population et ses dirigeants pour leur coopération dans l'organisation d'une série de consultations et de réunions d'information, notamment au niveau régional, ce qui nous a permis de bénéficier de discussions franches et ouvertes sur toute une série de questions qui ont abouti à l'adoption d'une position africaine commune.

*La séance est levée à 12 h 55.*